

# Contrat Global d'Actions Essonne amont 2014-2018

## Bilan à mi-parcours

### 2016

**EAU POTABLE**

**RIVIERES**

**ZONES  
HUMIDES**

**ASSAINISSEMENT**



Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais  
48 bis, Faubourg d'Orléans  
45300 PITHIVIERS

02 38 30 64 02  
[eau.pbgp@orange-business.fr](mailto:eau.pbgp@orange-business.fr)



# Sommaire

Préambule	3
Bilan technique et financier	3
Volet 1. Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides	4
Objectif 1. Améliorer le débit et limiter les zones d'assec	4
Objectif 2. Améliorer la qualité du lit majeur	6
Objectif 3. Améliorer la qualité du lit mineur et des berges	8
Objectif 4. Améliorer la continuité	10
Objectif 5. Protéger les zones de frayère et les espèces patrimoniales	12
Volet 2. Améliorer la qualité des eaux superficielles	14
Objectif 1. Améliorer la qualité physico-chimique	14
Objectif 2. Réduire les substances prioritaires	16
Volet 3. Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines	18
Volet 4. Améliorer la qualité de l'eau potable	20
Volet 5. Animation, communication, suivi	22
Zoom sur les actions prioritaires	24
Synthèse de l'avancement du contrat au vu des engagements à mi-parcours inscrits dans le contrat	26
Zoom sur la nouvelle organisation du territoire et ses conséquences pour le contrat	28
Perspectives pour la suite du contrat	29
Conclusion	34
ANNEXES	34



# Préambule

Le Contrat Global Essonne amont a été signé le 22 septembre 2014 entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret, le Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, la Chambre d'Agriculture du Loiret et les représentants des maîtres d'ouvrage du bassin versant, essentiellement les Syndicats de Rivières, la Fédération Départementale des Chasseurs et les Communautés de Communes du territoire concerné.

Conformément à l'article VIII-3 du contrat, les clauses inscrites, traitant de la « résiliation » doivent être remplies.

Ce rapport doit permettre :

- De juger de l'avancement et de l'atteinte des différents objectifs du contrat ;
- De vérifier que les engagements pris ont bien été tenus ;
- De faire le point sur la consommation des enveloppes financières correspondant à chaque action ;
- De faire l'état des nouvelles actions émergentes sur le territoire et d'apprécier la dynamique insufflée par le contrat.



La source Rouge - Pithiviers le Vieil

## Bilan technique et financier

Le bilan technique et financier à mi-parcours du contrat est synthétisé dans les deux tableaux suivants présentés en annexe :

- Le tableau 1 présente le bilan technique et financier du contrat global par action.
- Le tableau 2 propose une répartition des montants engagés par priorités d'actions.

L'ensemble des opérations engagées est présenté dans le tableau 5. Les trois tableaux sont proposés en annexe.

L'état d'avancement des différents enjeux est détaillé dans les paragraphes suivants.

### **Composition de la cellule d'animation du Contrat Global d'Actions Essonne amont**

Animateur général : Emmanuel CAMPLO – 1 ETP  
Animatrice agricole : Marie-Flore DOUTRELEAU – ¼ ETP

#### **Postes associés :**

Technicien de rivière de l'Oeuf-Essonne : Eric MENARD – 1 ETP  
Technicien de rivière de la Rimarde (jusqu'en fin 2015) : José PICARD – 1 ETP  
Technicien zones humides de la Fédération des chasseurs : Sylvain DEVILLARD – ¼ ETP

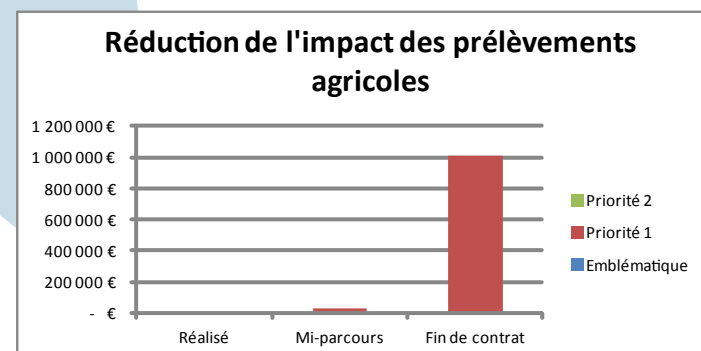
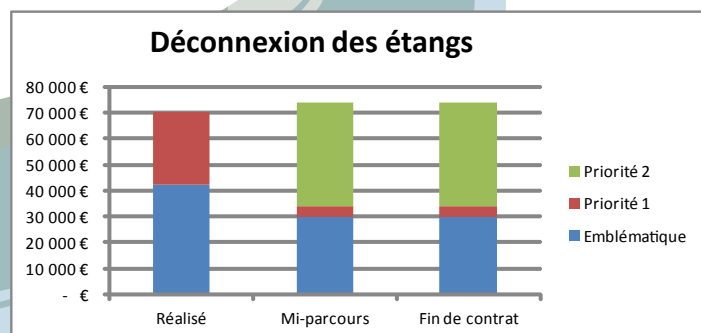
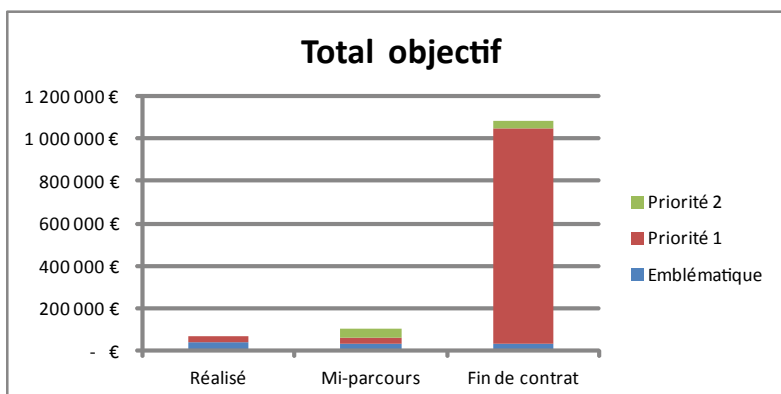
# Volet 1 : Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides

## Objectif : 1. Améliorer le débit et limiter les zones d'assec

Cet objectif regroupe les actions 1 et 2 du contrat. Les actions prévues pour contribuer à son atteinte se concentrent sur les étangs situés en tête de bassin et sur les prélèvements agricoles pour l'irrigation.

### Résultats financiers

		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Déconnexion des étangs sur les têtes de bassin	Réalisé	42 200 €	28 125 €	- €	70 325 €
	Mi-parcours	30 000 €	4 000 €	40 000 €	74 000 €
	Fin de contrat	30 000 €	4 000 €	40 000 €	74 000 €
Réduction de l'impact des prélèvements agricoles	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	30 000 €	- €	30 000 €
	Fin de contrat	- €	1 010 000 €	- €	1 010 000 €
Total objectif	Réalisé	42 200 €	28 125 €	- €	70 325 €
	Mi-parcours	30 000 €	34 000 €	40 000 €	104 000 €
	Fin de contrat	30 000 €	1 014 000 €	40 000 €	1 084 000 €



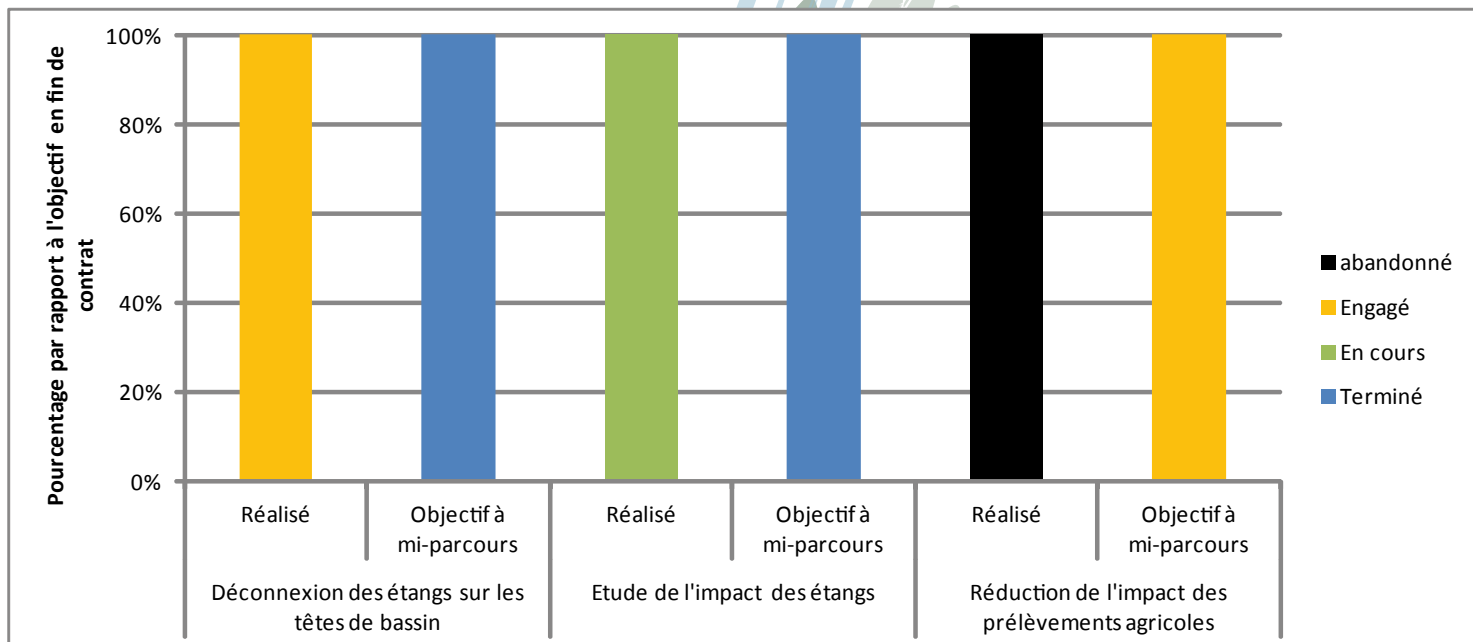
Les montants engagés sont globalement conformes à la programmation du contrat à mi-parcours. Pourtant, seulement 6% de l'enveloppe globale de cet objectif est consommée, la programmation des investissements les plus importants étant prévue en fin de contrat.

### Résultats techniques

L'étude de l'impact des étangs a été abordée à l'occasion du diagnostic des têtes de bassin réalisé en 2016 et sera complétée par l'acquisition de données chiffrées dans le cadre des études d'aménagements des étangs du domaine de Flotin et des Pâturaux.

Des études préalables ont été lancées pour la déconnexion des 2 étangs programmés, la réflexion est en cours sur un 3ème. De plus, deux autres projets d'acquisition d'étangs sur cours sont à l'étude par les Syndicats de Rivière.

Concernant l'étude alternative au déplacement des forages pour l'irrigation, dont le coût était excessif par rapport aux résultats obtenus, la profession agricole n'a pas souhaité donner suite au cahier des charges élaboré. Cette étude et les investissements consécutifs sont abandonnés. D'autres solutions de soutien d'étiage plus naturelles sont par ailleurs mises en œuvre par les Syndicats de Rivière (restauration de zones humides, suppression des étangs sur cours remplacés par des zones humides).



## Synthèse

Des actions sont mises en œuvre pour déconnecter les étangs sur cours, le projet emblématique d'aménagement de l'étang des Pâtureaux est notamment bien engagé.

D'une manière plus générale, l'animation et la sensibilisation mises en œuvre dans le contrat ont permis une **prise de conscience** de la part des acteurs de terrain, de l'impact négatif des étangs sur cours et en lit majeur, notamment en tête de bassin. Le Pays se dote également d'outils pour mettre en place une **veille foncière** et les Syndicats de Rivière sont à l'affût des opportunités d'acquisitions.

## Atteinte des objectifs

L'objectif de mise en œuvre d'actions pour améliorer le débit des cours d'eau peut-être considéré comme atteint, le sujet étant bien approprié par les élus et les Syndicats de rivière. En ce qui concerne le domaine agricole, le travail de sensibilisation se poursuit également au travers du SAGE Nappe de Beauce.



Etang du domaine de Flotin - Nibelle

## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- Sensibilisation des élus coordonnée entre la cellule d'animation et les Syndicats de Rivière
- Appui technique et administratif de la cellule d'animation pour le lancement des dossiers

### Freins

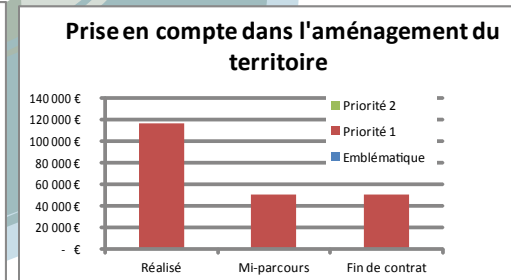
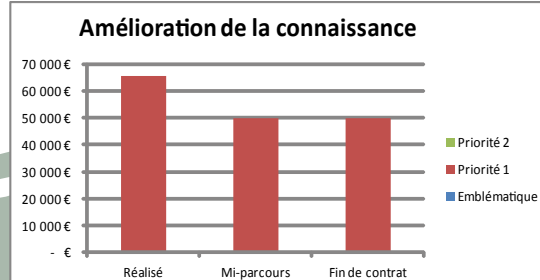
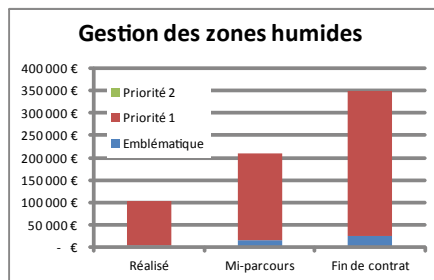
- Moyens humains limités des Syndicats de Rivière (absence d'un technicien)
- Conjoncture économique agricole défavorable

## Objectif : 2. Améliorer la qualité du lit majeur

Cet objectif regroupe les actions 3 à 5 du contrat. Les actions programmées pour l'atteinte concernent l'amélioration de la connaissance des zones humides, leur prise en compte dans l'aménagement du territoire et leur gestion.

### Résultats financiers

		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Gestion des ZH	Réalisé	4 740 €	98 700 €	- €	103 440 €
	Mi-parcours	15 000 €	195 000 €	- €	210 000 €
	Fin de contrat	25 000 €	325 000 €	- €	350 000 €
Amélioration de la connaissance de ZH	Réalisé	- €	65 814 €	- €	65 814 €
	Mi-parcours	- €	50 000 €	- €	50 000 €
	Fin de contrat	- €	50 000 €	- €	50 000 €
Prise en compte des ZH dans l'aménagement du territoire	Réalisé	- €	116 753 €	- €	116 753 €
	Mi-parcours	- €	50 000 €	- €	50 000 €
	Fin de contrat	- €	50 000 €	- €	50 000 €
Total objectif	Réalisé	4 740 €	281 267 €	- €	286 007 €
	Mi-parcours	15 000 €	295 000 €	- €	310 000 €
	Fin de contrat	25 000 €	425 000 €	- €	450 000 €

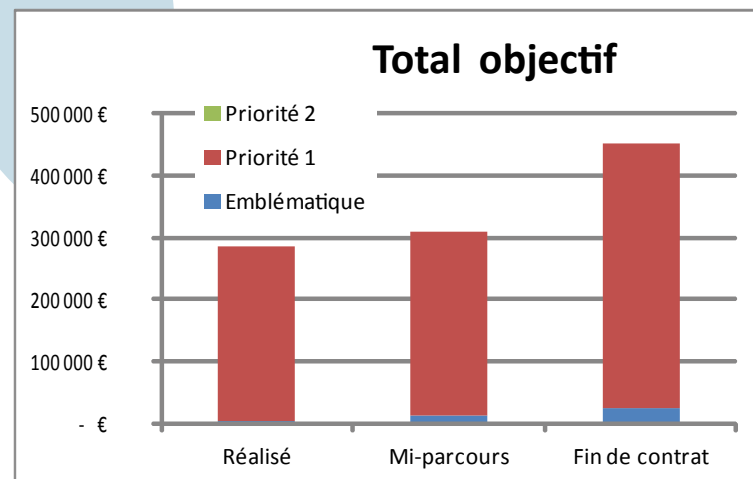


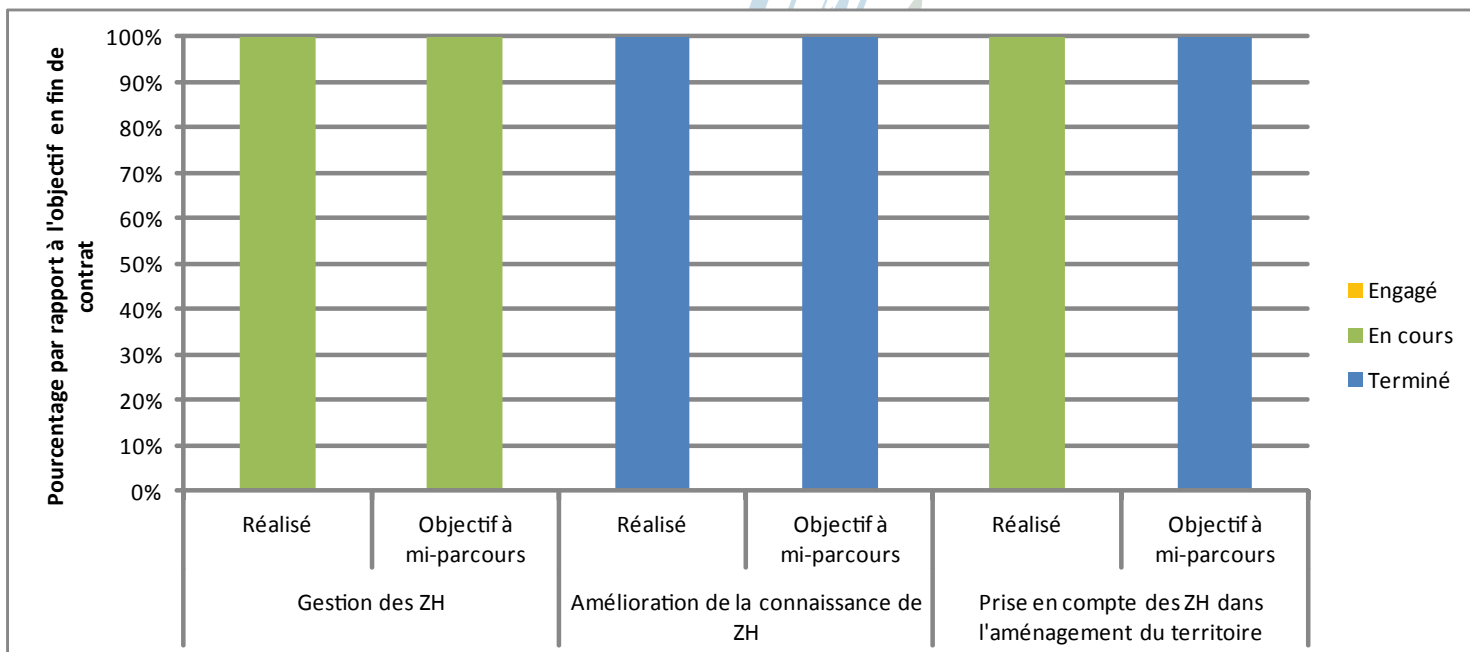
Les montants engagés sont conformes à la programmation à mi-parcours et représentent 64% du montant prévisionnel en fin de contrat.

### Résultats techniques

Les 2 plans de gestion des zones humides programmés ont bien été mis en œuvre, notamment sur le marais de Tinville, action emblématique du contrat. Au total, **77 ha de zones humides** ont fait l'objet de travaux d'entretien ou de restauration.

Les 2 études d'inventaire des zones humides et d'intégration au SCoT ont été réalisées conformément au programme.





## Synthèse

Toutes les opérations programmées pour répondre à cet objectif ont été réalisées. Par ailleurs, différents projets structurants pour la gestion des milieux humides de la vallée de l'Essonne sont mis en place, notamment la **pérennisation de l'entretien des espaces naturels** après restauration par l'installation d'une activité d'élevage ovin extensif et la mise en place d'une **veille foncière** pour faciliter l'acquisition par les collectivités.

## Atteinte des objectifs

L'objectif d'amélioration de la qualité du lit majeur est atteint, tant par les opérations de restauration et d'entretien réalisées que par leur prise en compte dans l'aménagement du territoire. Une réflexion plus profonde sur la pérennisation de la gestion de ces milieux à long terme est également engagée.



Marais du Moulin de la Porte - Estouy

## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- Forte dynamique des acteurs locaux pour la préservation des milieux humides
- Appui de la cellule d'animation dans le développement des outils de gestion
- Convergence des programmes portés par le Syndicat de Pays : Contrat Global, TVB, Natura 2000
- Prise de conscience par les élus des services rendus par les zones humides dans la gestion des crues suite aux inondations
- Maintien de taux d'aides élevés sur les travaux et les acquisitions foncières de la part des financeurs

### Freins

- Moyens humains limités des syndicats de rivière
- Absence de veille foncière sur le territoire
- Délai d'estimation des parcelles par les services des Domaines très longs lors des acquisitions

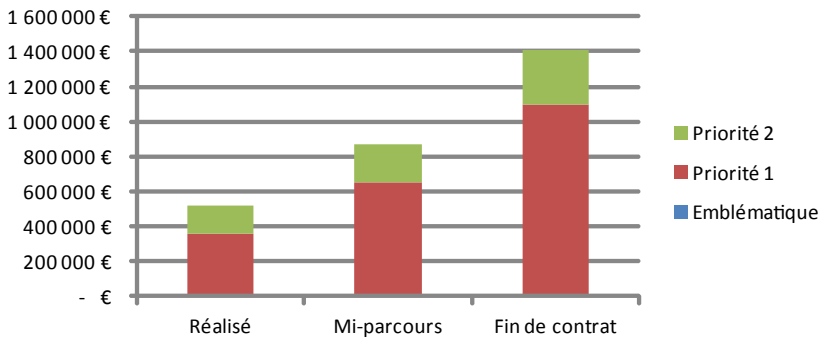
### Objectif : 3. Améliorer la qualité du lit mineur et des berges

Cet objectif regroupe les actions 6 et 7 du contrat. Son atteinte passe par des actions d'entretien et de restauration du lit mineur et des berges et par la mise en place d'un plan de gestion des espèces végétales invasives.

#### Résultats financiers

		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Travaux de restauration et d'entretien	Réalisé	- €	356 983 €	129 910 €	486 893 €
	Mi-parcours	- €	650 000 €	217 000 €	867 000 €
	Fin de contrat	- €	1 100 000 €	307 000 €	1 407 000 €
Lutte contre les espèces invasives	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	- €	- €	- €
	Fin de contrat	- €	- €	- €	- €
Total objectif	Réalisé	- €	356 983 €	129 910 €	486 893 €
	Mi-parcours	- €	650 000 €	217 000 €	867 000 €
	Fin de contrat	- €	1 100 000 €	307 000 €	1 407 000 €

#### Total objectif



Les montants engagés sont inférieurs aux montants prévisionnels à mi-parcours et atteignent 37% de l'enveloppe globale de cet objectif en fin de contrat.



La Rimarde à Courcelles

#### Résultats techniques

Toutes les tranches de travaux de restauration et d'entretien prévues ont bien été mises en œuvre par les syndicats de Rivière.

Au total, près de 22 km de cours d'eau ont été restaurés et un peu plus de 300 km entretenus. Toutes les opérations de suivi de l'efficacité des travaux n'ont en revanche pas été réalisées.

La réflexion sur la mise en place du diagnostic des plantes invasives, programmé en fin de contrat, a été engagée.

#### Synthèse

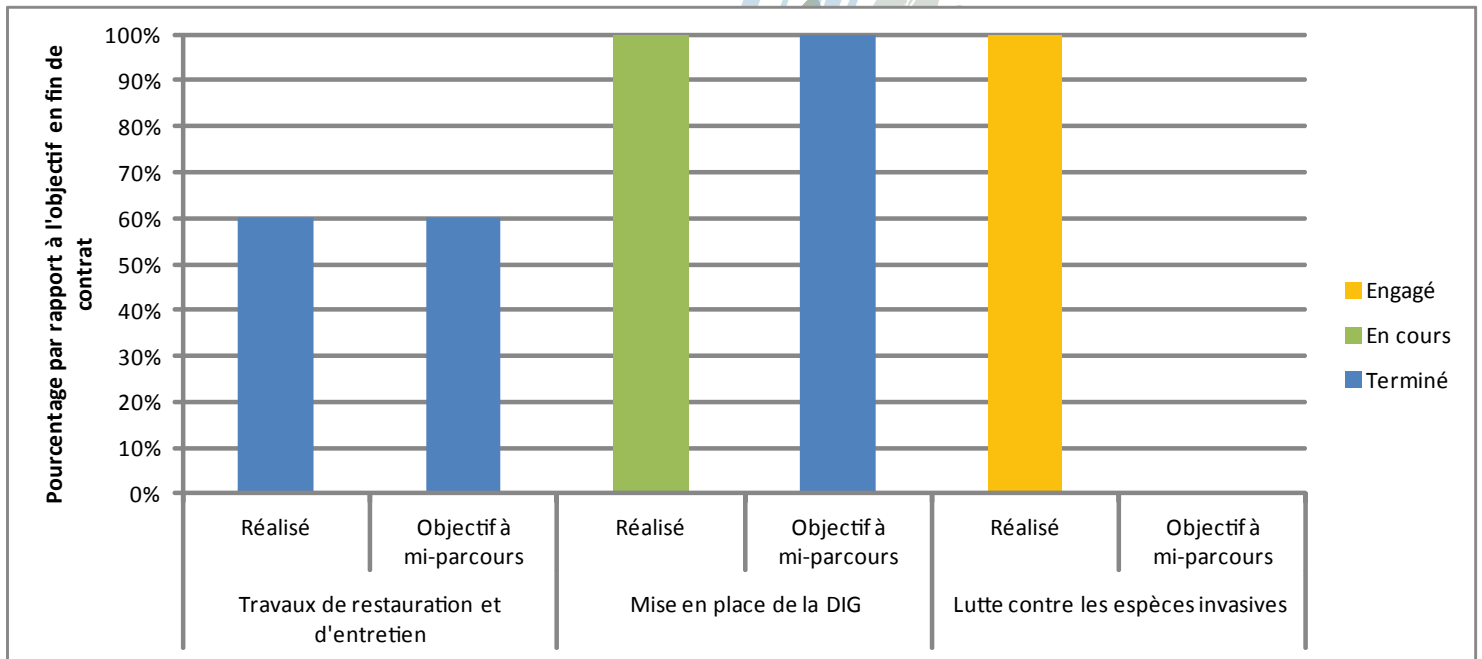
Les opérations de restauration et d'entretien des milieux aquatiques ont été réalisées conformément aux DIG des syndicats de rivières et aux plans de gestion établis par la Fédération des Chasseurs. Les coûts de travaux inférieurs aux prévisions et la valorisation des produits de coupe expliquent la divergence entre les résultats techniques et financiers.

Par ailleurs, le renouvellement de la DIG des syndicats de rivière a été préparé par un travail conjoint entre le technicien de l'Œuf et de l'Essonne et la cellule d'animation.

La cellule d'animation a également apporté son concours dans la gestion des conséquences des inondations de juin 2016 et pour la rédaction d'un « livre blanc » décrivant le phénomène, rédigé par le SIARCE.

#### Atteinte des objectifs

Les objectifs sont atteints, tous les travaux programmés ayant été réalisés.



## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- DIG des syndicats opérationnelle à la signature du contrat
- Appui de la cellule d'animation pour le renouvellement de la DIG
- Synergie entre les syndicats de rivière et la cellule d'animation
- Maintien de taux d'aide élevés sur les travaux de la part des financeurs

### Freins

- Gestion des inondations de juin 2016 ayant entraîné un surcroît de travail important pour les syndicats de rivière
- Moyens humains limités des syndicats de rivière
- Lourdeurs administratives pour le montage des dossiers réglementaires de travaux

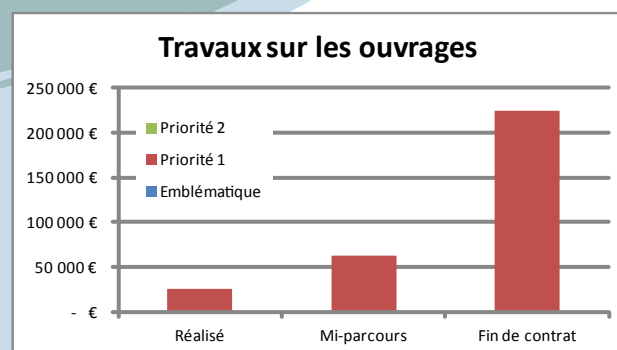
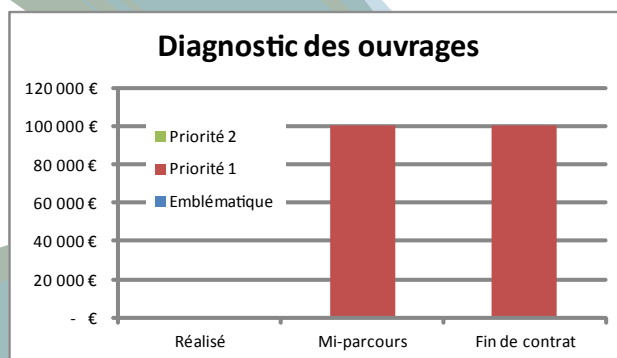
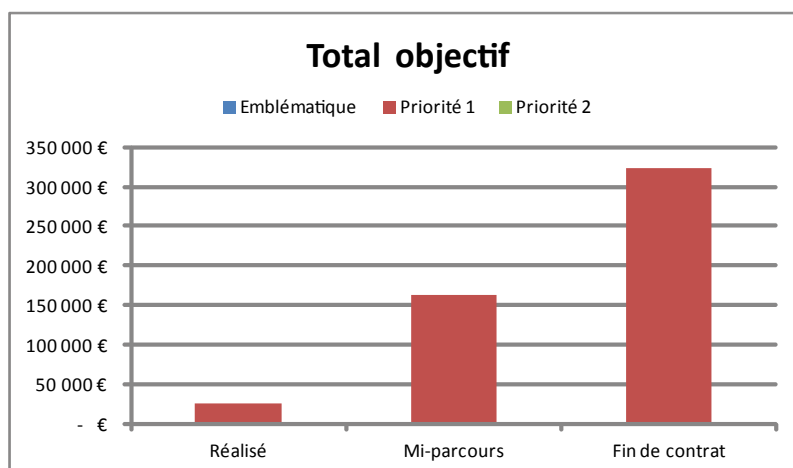


## Objectif : 4. Améliorer la continuité

Cet objectif regroupe les actions 8 et 9 du contrat. Sa mise en œuvre implique la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement des obstacles à la continuité et la mise en œuvre des travaux correspondants.

### Résultats financiers

		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Diagnostic des ouvrages obstacles à la continuité	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	100 000 €	- €	100 000 €
	Fin de contrat	- €	100 000 €	- €	100 000 €
Travaux sur les ouvrages	Réalisé	- €	26 372 €	- €	26 372 €
	Mi-parcours	- €	63 500 €	- €	63 500 €
	Fin de contrat	- €	224 000 €	- €	224 000 €
Total objectif	Réalisé	- €	26 372 €	- €	26 372 €
	Mi-parcours	- €	163 500 €	- €	163 500 €
	Fin de contrat	- €	324 000 €	- €	324 000 €



Les montants engagés sont inférieurs aux montants prévisionnels puisque l'étude diagnostic a été réalisée en interne. Ils représentent 8% de l'enveloppe de cet objectif en fin de contrat.

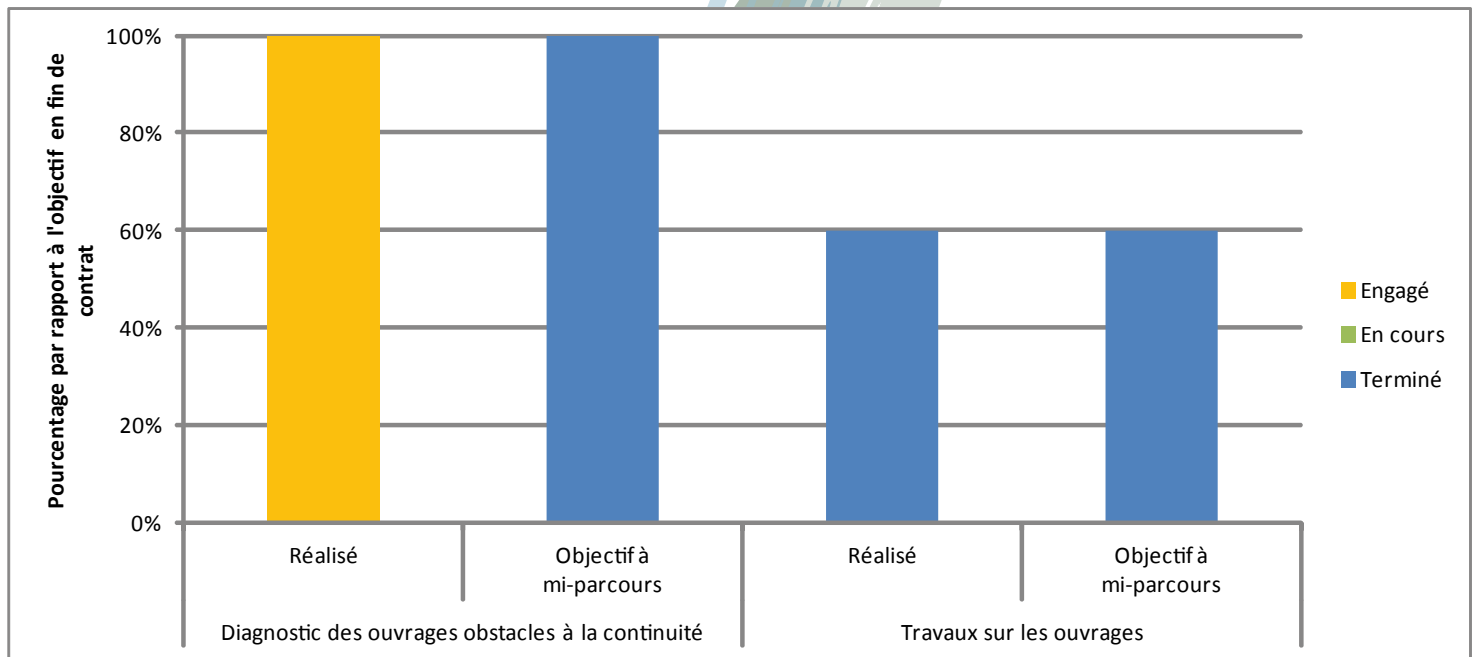
### Résultats techniques

6 ouvrages ont été rendus franchissables, conformément à la programmation. Le diagnostic des ouvrages a été réalisé en interne par le technicien rivière dans le cadre du renouvellement de la DIG.

### Synthèse

L'étude diagnostic des ouvrages a été réalisée en interne par le technicien du syndicat de l'Œuf et de l'Essonne et n'a pas donné lieu à l'engagement de frais. Les données issues de l'étude globale de 2006 étaient en effet suffisantes pour l'élaboration d'un projet sommaire de restauration de la continuité. Des études complémentaires (levés topographiques et modélisation hydraulique) seront réalisées dans le cadre de l'élaboration du dossier d'autorisation de la DIG qui débutera en 2017.

De plus, les travaux d'effacement des ouvrages sont parfois intégrés à un montant global de restauration des cours d'eau et n'apparaissent donc pas dans le bilan financier de cet objectif.



## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- DIG des syndicats opérationnelle à la signature du contrat
- Appui de la cellule d'animation pour le renouvellement de la DIG
- Synergie entre les syndicats de rivière et la cellule d'animation
- Maintien de taux d'aide élevés sur les travaux de la part des financeurs

### Freins

- Gestion des inondations de juin 2016 ayant entraîné un surcroît de travail important pour les syndicats de rivière
- Moyens humains limités des syndicats de rivière
- Faible appui des services de l'Etat pour inciter les propriétaires privés à mettre en œuvre les travaux réglementaires

### Atteinte des objectifs

L'objectif est atteint, tous les ouvrages obstacles à la continuité ont été effacés et le diagnostic des ouvrages a débuté.



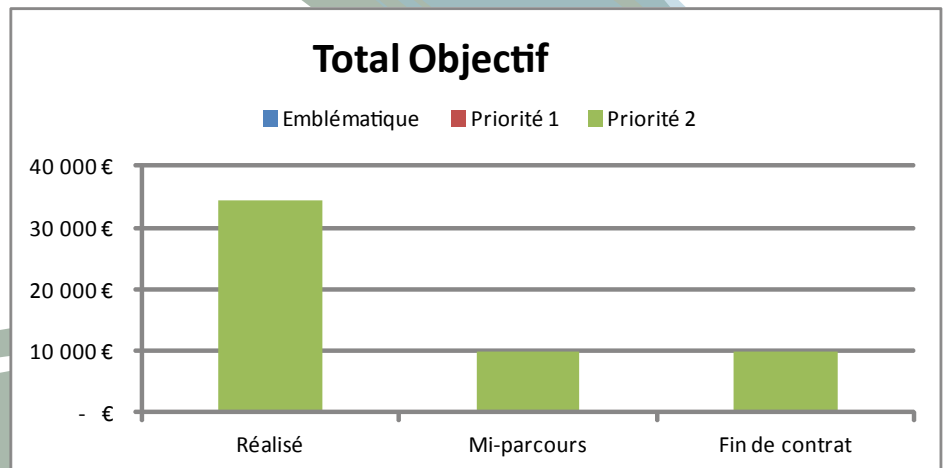
## Objectif : 5. Protéger les zones de frayères et les espèces patrimoniales

Cet objectif regroupe les actions 10 et 11 du contrat. La réponse à cet objectif prévoit l'amélioration de la connaissance des rus en tête de bassin et leur prise en compte par les Syndicats de Rivière.

### Résultats financiers

		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Diagnostic des têtes de bassin	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	- €	- €	- €
	Fin de contrat	- €	- €	- €	- €
Réflexion sur la gestion des bassins versants	Réalisé	- €	- €	34 350 €	34 350 €
	Mi-parcours	- €	- €	10 000 €	10 000 €
	Fin de contrat	- €	- €	10 000 €	10 000 €
Total objectif	Réalisé	- €	- €	34 350 €	34 350 €
	Mi-parcours	- €	- €	10 000 €	10 000 €
	Fin de contrat	- €	- €	10 000 €	10 000 €

Les montants engagés sont supérieurs aux montants prévisionnels en fin de contrat.



### Résultats techniques

Le diagnostic des têtes de bassin et l'étude de fusion des syndicats de rivière et d'extension de leurs compétences aux têtes de bassin ont été réalisés conformément au programme.

### Synthèse

Les deux études prévues dans cet objectif ont été réalisées. Une partie des opérations ayant été conduite en interne par la cellule d'animation, les montants impliqués sont faibles.

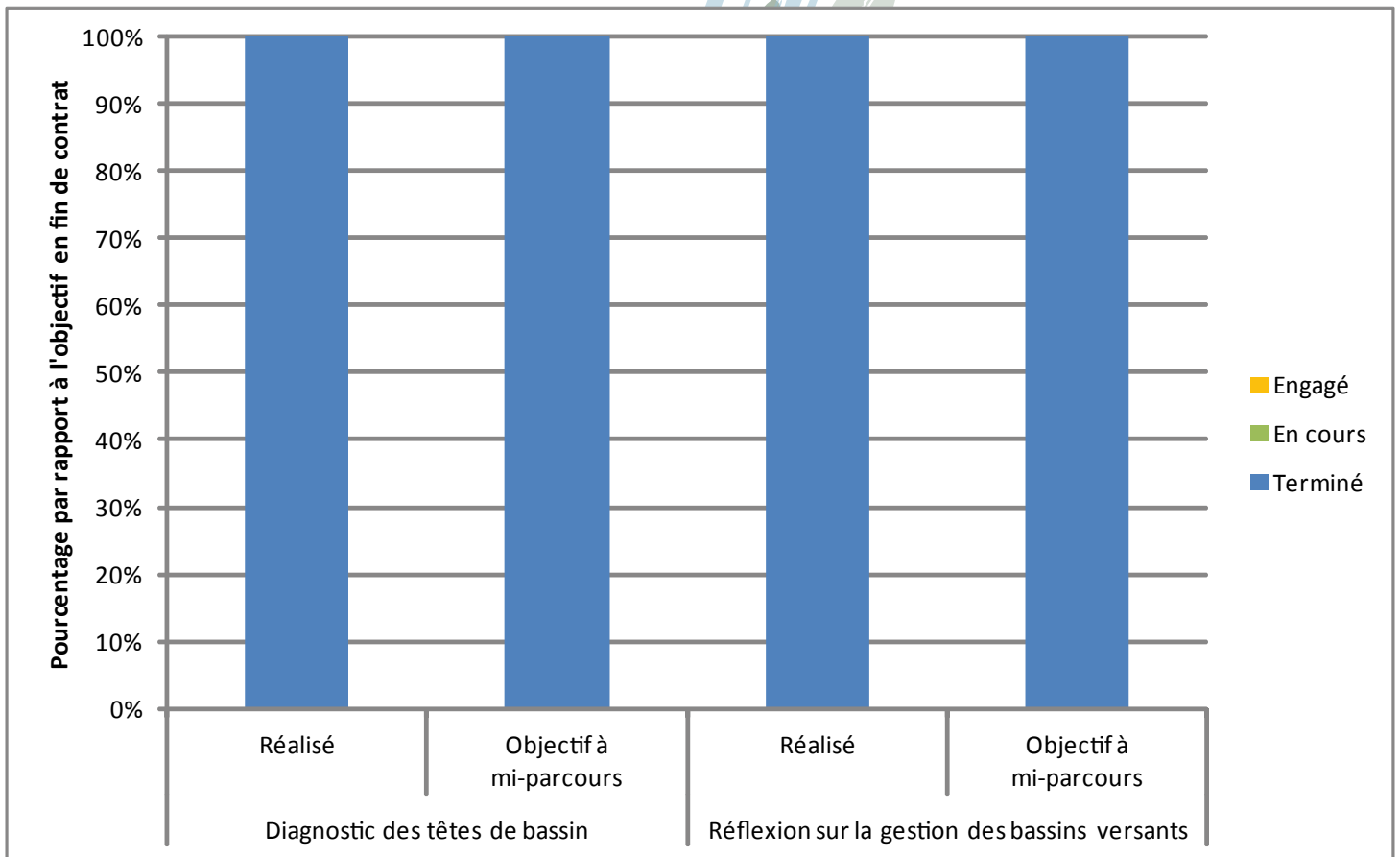
Le diagnostic des têtes de bassin a permis de confirmer le fort impact des étangs sur ces secteurs amont et sur le débit des cours d'eau en général. Des problèmes de gestion des rus sur le domaine forestier ont également pu être identifiés.

La fusion des syndicats de rivière est effective depuis le 1er janvier 2017. La réflexion se poursuivra par l'évolution des compétences vers la GEMAPI et la constitution d'un EPAGE « Essonne amont », conformément au projet élaboré par les services de l'Etat (DDT).

### Atteinte des objectifs

Les objectifs sont atteints.

En parallèle du diagnostic des têtes de bassin, une réflexion sur leur gestion a été conduite avec les Syndicats de Rivière.



## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- Appui technique et administratif de la cellule d'animation pour le lancement des études
- Synergie entre les syndicats de rivière et la cellule d'animation
- Maintien de taux d'aide élevés de la part des financeurs

### Freins

- Lenteurs administratives dans le processus de fusion des syndicats de rivière



L'Œuf en tête de bassin à Chilleurs aux Bois

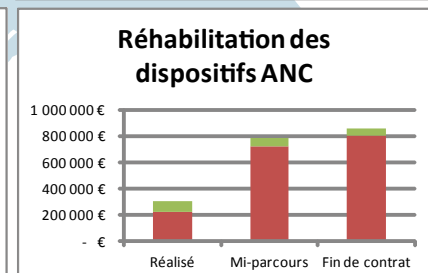
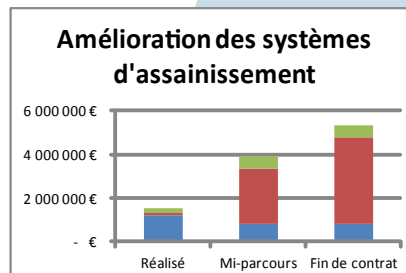
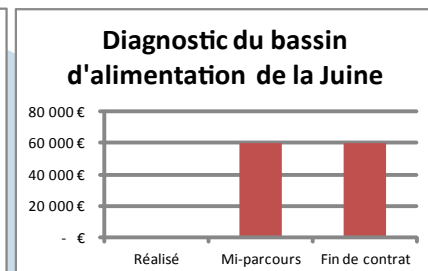
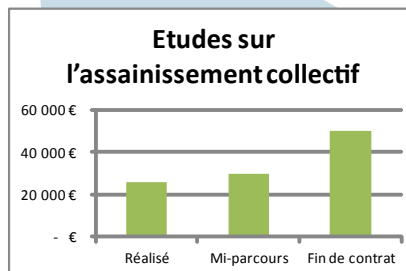
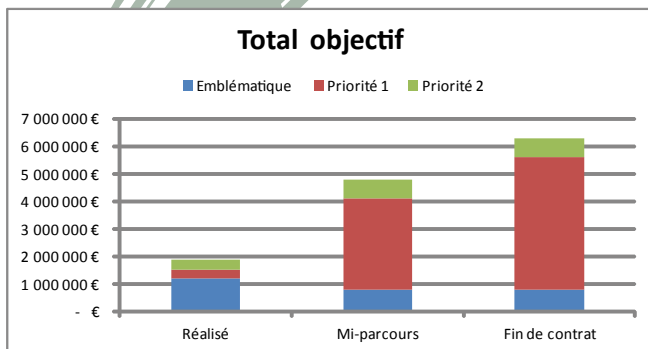
# Volet 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles

## Objectif : 1. Améliorer la qualité physico-chimique

Cet objectif regroupe les actions 12 à 17 du contrat. Sa mise en œuvre prévoit l'amélioration du traitement des eaux usées des communes riveraines des cours d'eau et l'engagement d'une réflexion sur la pollution des eaux de surface par les activités agricoles.

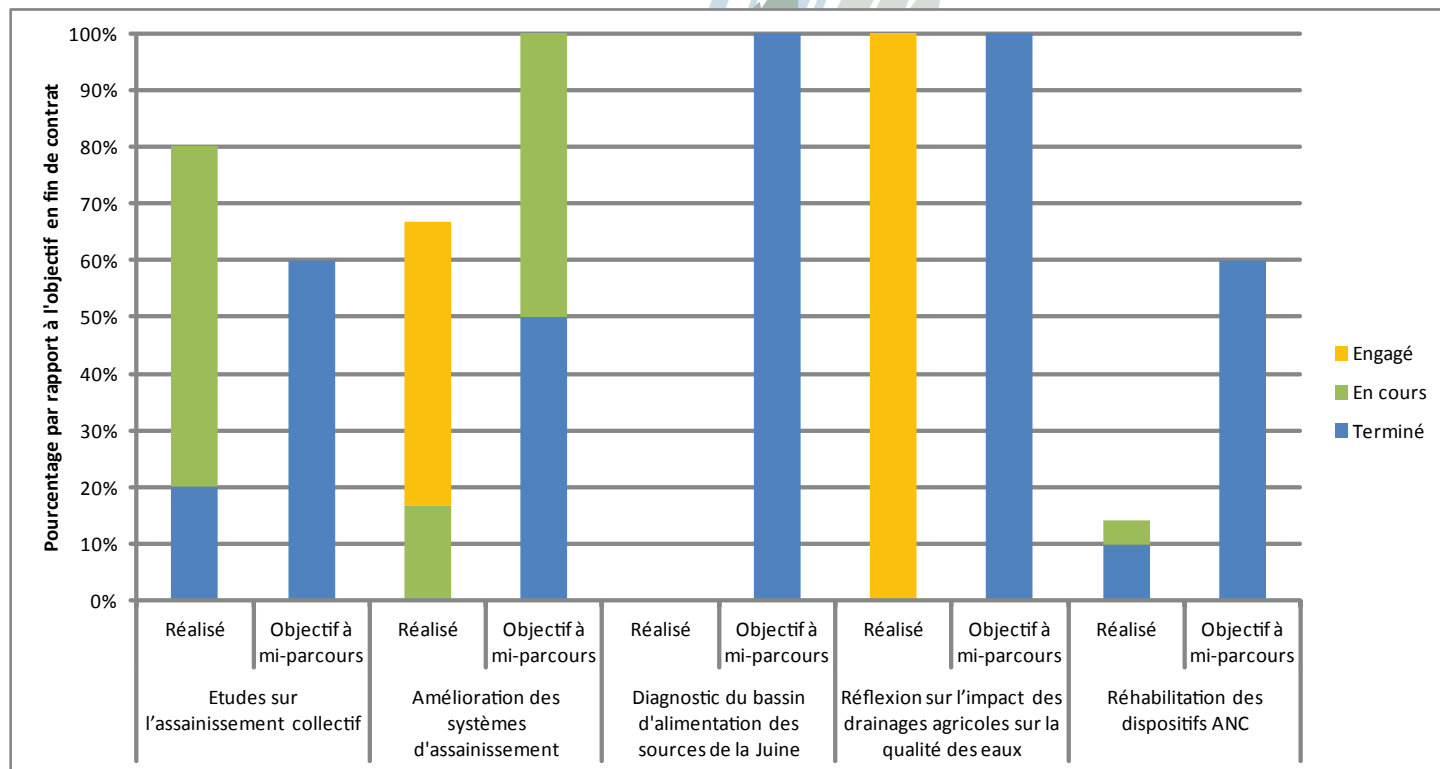
### Résultats financiers

		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Etudes sur l'assainissement collectif	Réalisé	- €	- €	26 050 €	26 050 €
	Mi-parcours	- €	- €	30 000 €	30 000 €
	Fin de contrat	- €	- €	50 000 €	50 000 €
Amélioration des systèmes d'assainissement	Réalisé	1 224 239 €	73 100 €	259 511 €	1 556 850 €
	Mi-parcours	800 000 €	2 545 000 €	560 000 €	3 905 000 €
	Fin de contrat	800 000 €	3 965 000 €	560 000 €	5 325 000 €
Diagnostic du bassin d'alimentation des sources de la Juine	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	60 000 €	- €	60 000 €
	Fin de contrat	- €	60 000 €	- €	60 000 €
Réflexion sur l'impact des drainages agricoles sur la qualité des eaux	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	- €	- €	- €
	Fin de contrat	- €	- €	- €	- €
Réhabilitation des dispositifs ANC	Réalisé	- €	220 319 €	85 000 €	305 319 €
	Mi-parcours	- €	720 000 €	60 000 €	780 000 €
	Fin de contrat	- €	800 000 €	60 000 €	860 000 €
Total objectif	Réalisé	1 224 239 €	293 419 €	370 561 €	1 888 219 €
	Mi-parcours	800 000 €	3 325 000 €	650 000 €	4 775 000 €
	Fin de contrat	800 000 €	4 825 000 €	670 000 €	6 295 000 €



Les montants engagés sont inférieurs aux montants prévisionnels et atteignent 30% de l'enveloppe finale.

## Résultats techniques



Sur les **6 opérations d'améliorations des systèmes d'assainissement** des eaux usées, seuls les travaux de réhabilitation de la STEP de Boiscommun ont été lancés.

Les opérations sont cependant engagées au stade études sur les communes de Neuville aux Bois, Pithiviers et Le Malesherbois. En marge de l'objectif, des diagnostics des systèmes d'assainissement des communes d'Outarville, Boësses et Grangermont sont en cours pour répondre à des problèmes de non-conformité de rejets des eaux traitées.

**4 études de zonages** ont été lancées sur les 3 programmées.

Enfin, pour les actions de **prévention des pollutions diffuses agricoles**, la réflexion sur l'impact des drainages est engagée. Le diagnostic du bassin d'alimentation de la Juine n'a en revanche pas pu être lancé faute de maître d'ouvrage, le Syndicat de la Rivière Juine n'ayant pas souhaité porter une étude dépassant les limites de son territoire.

## Synthèse

Malgré un nombre conséquent d'opérations engagées, le montant prévisionnel est très largement inférieur aux prévisions sur ce volet. Ce sont essentiellement les travaux d'assainissement collectif et non collectifs, donnant lieu à des investissements importants, qui peinent à démarrer. Ce manque d'investissement pèse également sur le bilan financier global du contrat.

Les collectivités ont cependant dans leur grande majorité engagé les études de définition de leurs futurs programmes de travaux.

Par ailleurs les travaux de réhabilitation de la station de traitement de Boiscommun, action emblématique du contrat, sont bien engagés.

Sur l'impact des drainages agricoles, la réflexion est engagée et plusieurs pistes sont suivies.

## Atteinte des objectifs

L'objectif de mise en œuvre des actions visant à améliorer la qualité physico-chimique des cours d'eau n'est que partiellement atteint. Si la réalisation des travaux, notamment sur les réseaux d'assainissement, accuse du retard, les collectivités les plus impactantes se mettent en ordre de marche par le lancement d'études de programmation.

## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- Appui technique et administratif de la cellule d'animation pour le lancement des dossiers
- Appui de l'AESN, du Département et de la DDT pour sensibiliser les élus sur les dossiers prioritaires

### Freins

- Renouvellement des élus locaux en 2014
- Baisse générale des budgets des collectivités (maîtres d'ouvrage et financeurs)
- Réforme territoriale induisant un certain attentisme de la part des élus (fusion des EPCI, transfert de compétences)
- Conjoncture économique agricole défavorable

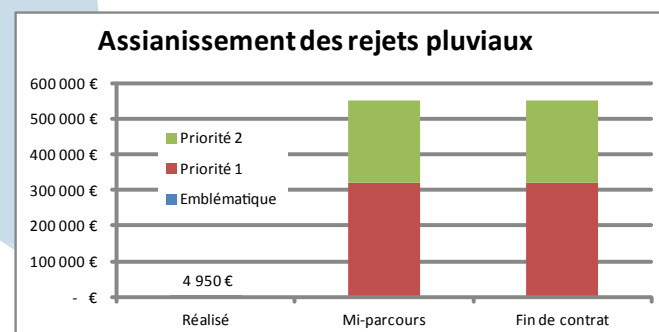
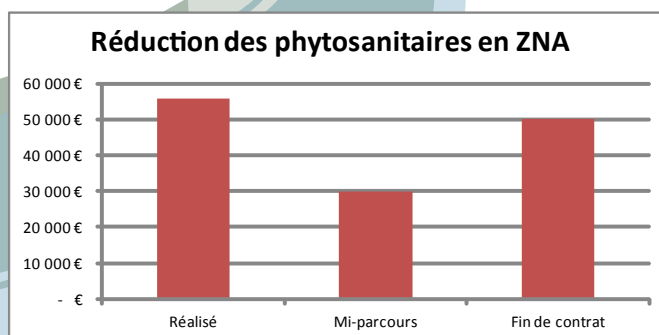
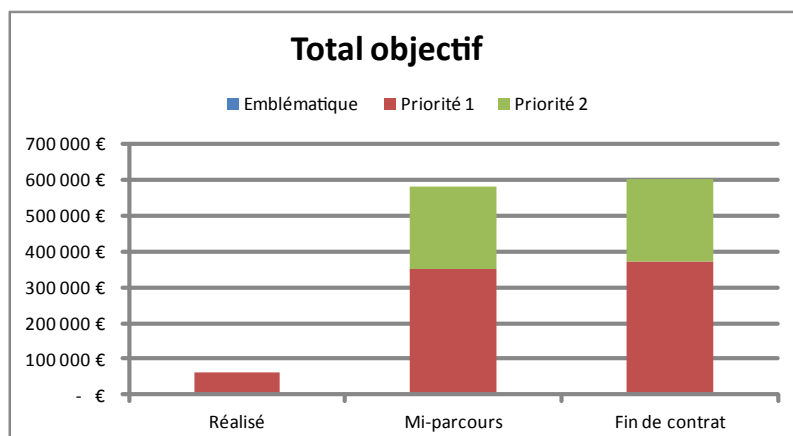
## Objectif : 2. Réduire les substances prioritaires

Cet objectif regroupe les actions 18 à 21 du contrat. Les actions prévues pour contribuer à son atteinte concernent la réduction des pesticides dans les zones non agricoles, l'assainissement des rejets pluviaux et le diagnostic des rejets issus de l'artisanat et du commerce.

Le suivi des travaux de traitement des effluents industriels est également intégré au contrat, bien que n'entrant pas dans son bilan.

### Résultats financiers

		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Réduction de l'emploi des phytosanitaires en zone non agricole	Réalisé	- €	55 741 €	- €	55 741 €
	Mi-parcours	- €	30 000 €	- €	30 000 €
	Fin de contrat	- €	50 000 €	- €	50 000 €
Assainissement des rejets pluviaux	Réalisé	- €	4 950 €	- €	4 950 €
	Mi-parcours	- €	320 000 €	230 000 €	550 000 €
	Fin de contrat	- €	320 000 €	230 000 €	550 000 €
Actions sur les déchets de l'artisanat et du commerce	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	- €	- €	- €
	Fin de contrat	- €	- €	- €	- €
Total objectif	Réalisé	- €	60 691 €	- €	60 691 €
	Mi-parcours	- €	350 000 €	230 000 €	580 000 €
	Fin de contrat	- €	370 000 €	230 000 €	600 000 €



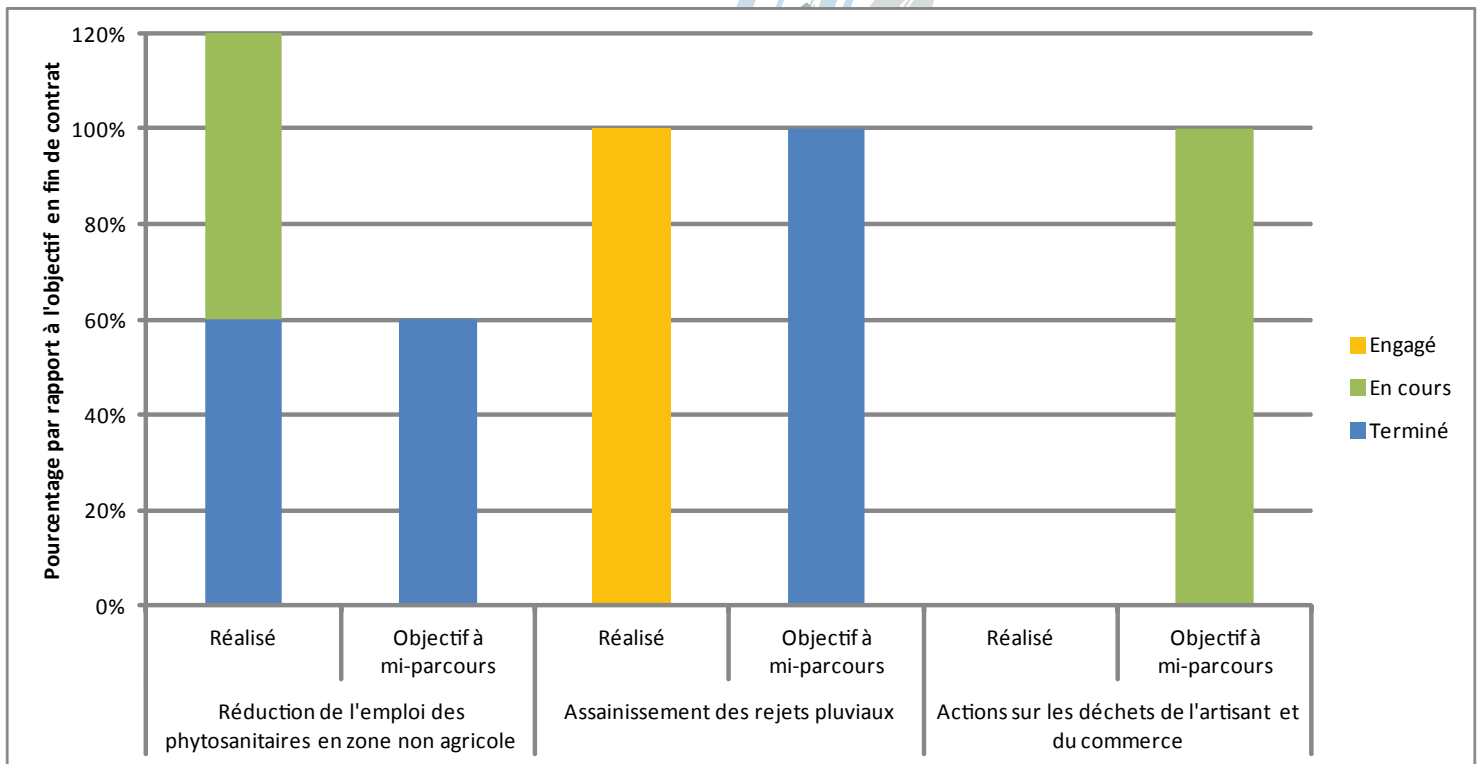
Les montants engagés sont inférieurs aux montants prévisionnels, ils représentent 10% de l'enveloppe finale pour cet objectif.

### Résultats techniques

Les opérations de réduction de l'utilisation des phytosanitaires par les collectivités dépassent les prévisions puisque 6 ont été engagées sur les 5 prévues en fin de contrat. Les travaux d'assainissement des rejets pluviaux sont engagés au stade étude sur les 2 communes concernées. Enfin, le diagnostic des rejets de l'artisanat et du commerce n'a pas été initié, mais sera réalisé en 2017.



Journée d'information des élus -- 0 pesticide



## Synthèse

Si d'un point de vue technique, toutes les opérations programmées sont engagées au moins au stade étude, les tranches de travaux sur les réseaux pluviaux n'ont pas été réalisées, ce qui explique la faible consommation de l'enveloppe sur cet objectif.

## Atteinte des objectifs

Les objectifs ne sont que partiellement atteints, du fait du retard pris dans l'engagement des travaux d'assainissement des rejets pluviaux

## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- Échéances réglementaires pour la réduction de l'emploi des pesticides dans les espaces publics
- Appui technique et administratif de la cellule d'animation pour le lancement des dossiers
- Maintien d'un taux de subvention attractif de la part des financeurs pour les opérations 0 pesticides
- Convergence des programmes portés par le Pays pour les opérations 0 pesticides (Contrat Global, Agenda 21, Contrat Régional)

### Freins

- Renouvellement des élus locaux en 2014
- Baisse générale des budgets des collectivités
- Réforme territoriale induisant un certain attentisme de la part des élus (fusion des EPCI, transfert de compétences)

# Volet 3 : Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines

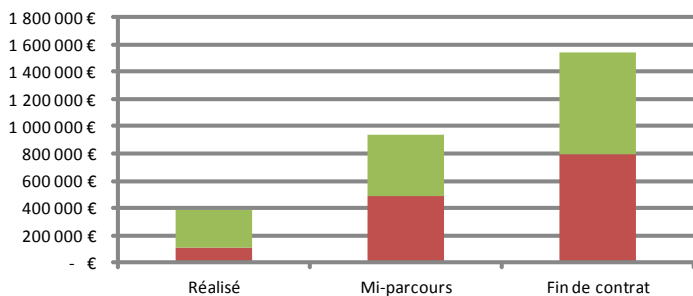
Cet objectif regroupe les actions 22 à 26 du contrat. Les actions répondant à l'objectif quantitatif visent les consommations d'eau potable. Celles concernant l'objectif qualitatif sont tournées vers la prévention des pollutions agricoles diffuses et le rebouchages des anciens forages d'eau potable.

## Résultats financiers

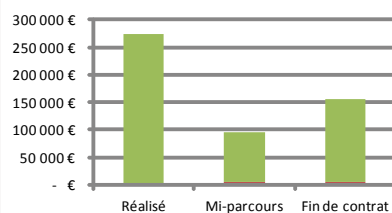
		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Réduire la consommation en eau	Réalisé	- €	- €	273 631 €	273 631 €
	Mi-parcours	- €	5 000 €	90 000 €	95 000 €
	Fin de contrat	- €	5 000 €	150 000 €	155 000 €
Etude des BAC	Réalisé	- €	106 844 €	- €	106 844 €
	Mi-parcours	- €	300 000 €	- €	300 000 €
	Fin de contrat	- €	420 000 €	- €	420 000 €
Investissements agricoles dans le cadre des BAC	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	186 000 €	300 000 €	486 000 €
	Fin de contrat	- €	370 000 €	500 000 €	870 000 €
Reboucher les anciens forages AEP	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	- €	60 000 €	60 000 €
	Fin de contrat	- €	- €	100 000 €	100 000 €
Total objectif	Réalisé	- €	106 844 €	273 631 €	380 475 €
	Mi-parcours	- €	491 000 €	450 000 €	941 000 €
	Fin de contrat	- €	795 000 €	750 000 €	1 545 000 €

Total objectif

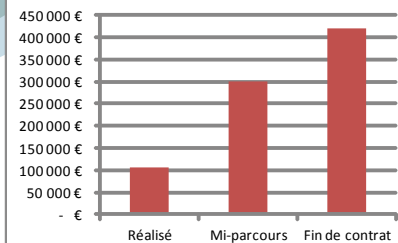
■ Emblématique ■ Priorité 1 ■ Priorité 2



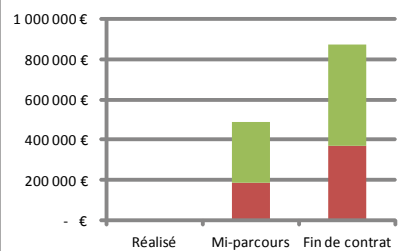
Réduire la consommation en eau



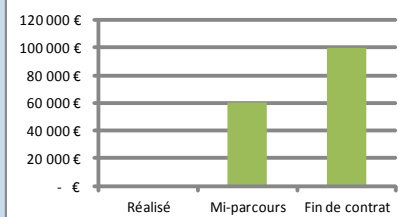
Etude des BAC



Investissements agricoles



Reboucher les anciens forages

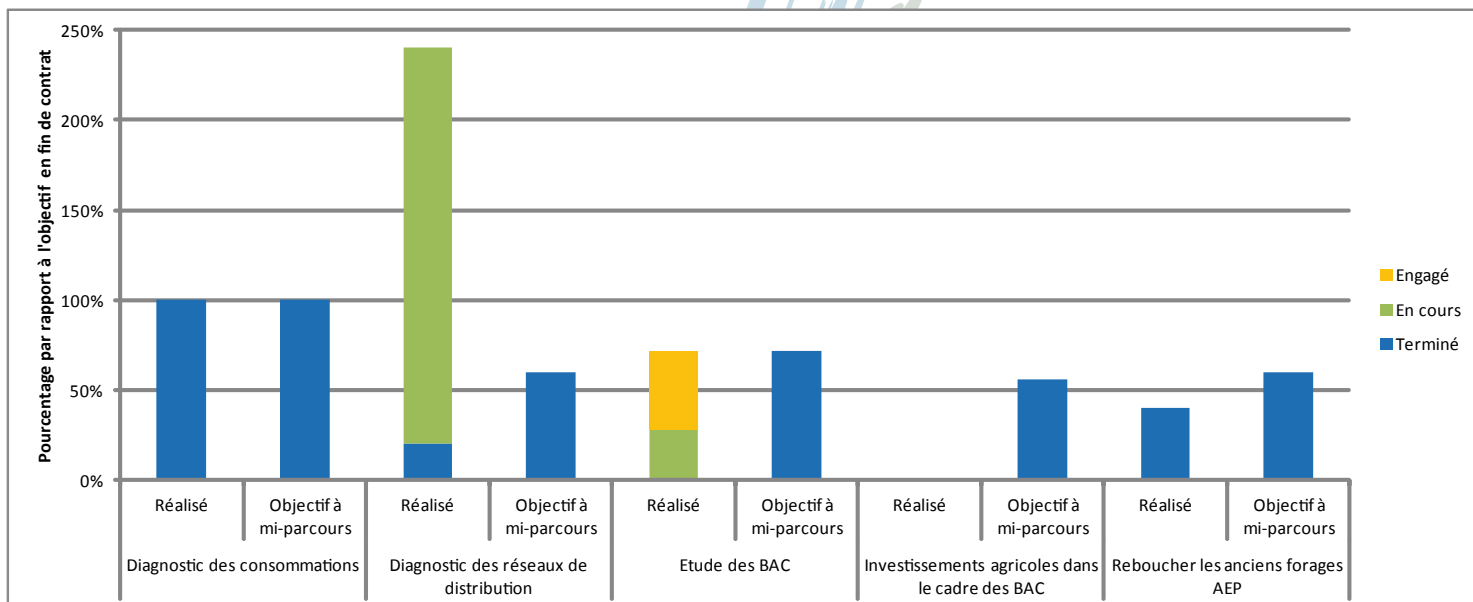


Les montants engagés sont inférieurs aux montants prévisionnels, ils atteignent 25% de l'enveloppe pour cet objectif en fin de contrat.

## Résultats techniques

12 diagnostics des réseaux d'eau potable ont été lancés alors que 5 étaient programmés en fin de contrat. L'élaboration d'une méthodologie pour le diagnostic des consommations a par ailleurs bien été réalisée. 2 anciens forages ont été rebouchés sur les 3 prévus à mi-parcours. Les 5 études BAC prévues à mi-parcours ont bien été engagées.

Enfin, les investissements agricoles programmés n'ont pas été engagés.



## Synthèse

De nombreuses études de diagnostics des réseaux d'alimentation en eau potable ont été engagées, ce qui permettra de lutter efficacement contre les pertes et d'amorcer une réflexion sur la gestion patrimoniale des réseaux dans les années à venir.

La définition des aires d'alimentations des forages les plus impactés par les pollutions diffuses est engagée conformément au programme. Cependant, la mise en place effective d'actions de lutte contre ces pollutions est freinée par la réticence du monde agricole.

En conséquence, l'importance des investissements prévus dans ce domaine induisent une faible consommation des enveloppes financières sur ce volet.

Enfin, les deux anciens forages rebouchés n'entrent pas dans le bilan financier de cet objectif. L'un n'a pas fait l'objet de demande de subvention (importance des contraintes de la conditionnalité des aides) et l'autre a été intégré aux travaux de protection du forage de Vaultizard (Le Malesherbois).

## Atteinte des objectifs

L'objectif financier n'est pas atteint. Cependant, les progrès importants dans l'engagement des études BAC et les nombreuses études sur les réseaux d'eau potable constituent une réelle avancée. Ils permettront de structurer le territoire pour les années à venir.

## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- Appui de l'Agence de l'Eau et des services de l'Etat pour la sensibilisation des élus sur les BAC « conférence environnementale »
- Appui technique et administratif de la cellule d'animation pour le lancement des dossiers

### Freins

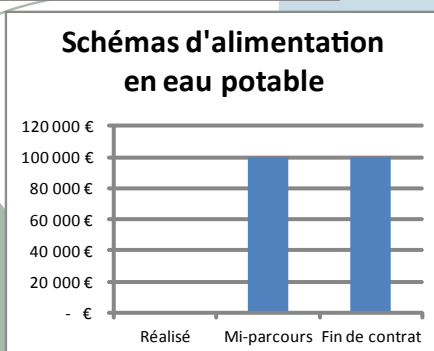
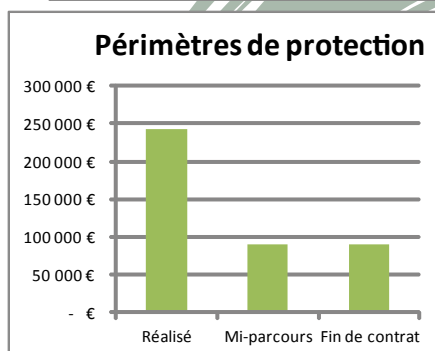
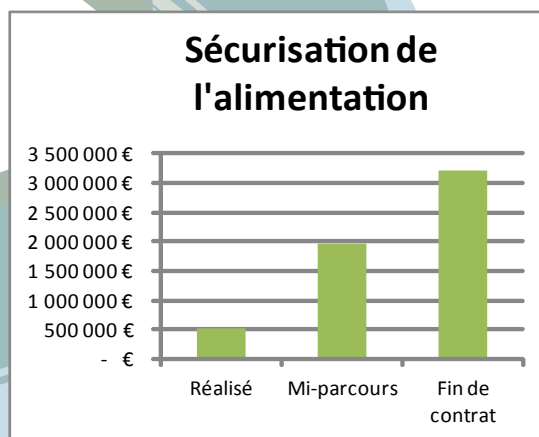
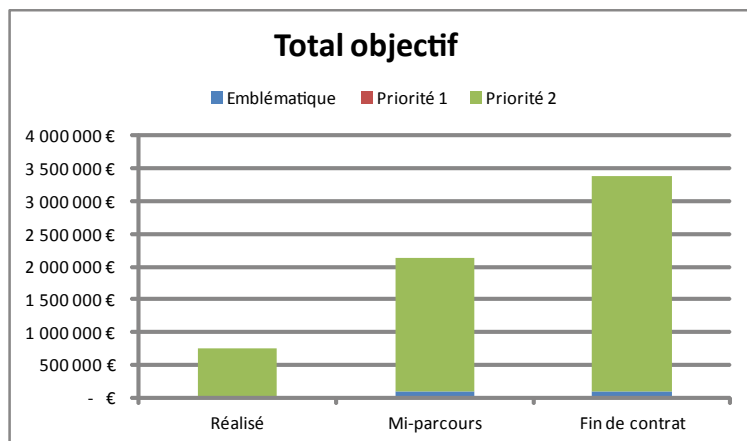
- Conjoncture économique agricole défavorable
- Difficulté pour définir des BAC dans le contexte hydrogéologique de la Nappe de Beauce

# Volet 4 : Améliorer la qualité de l'eau potable

Cet objectif regroupe les actions 27 à 29 du contrat. Les actions prévues pour répondre à cet objectif concernent essentiellement la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

## Résultats financiers

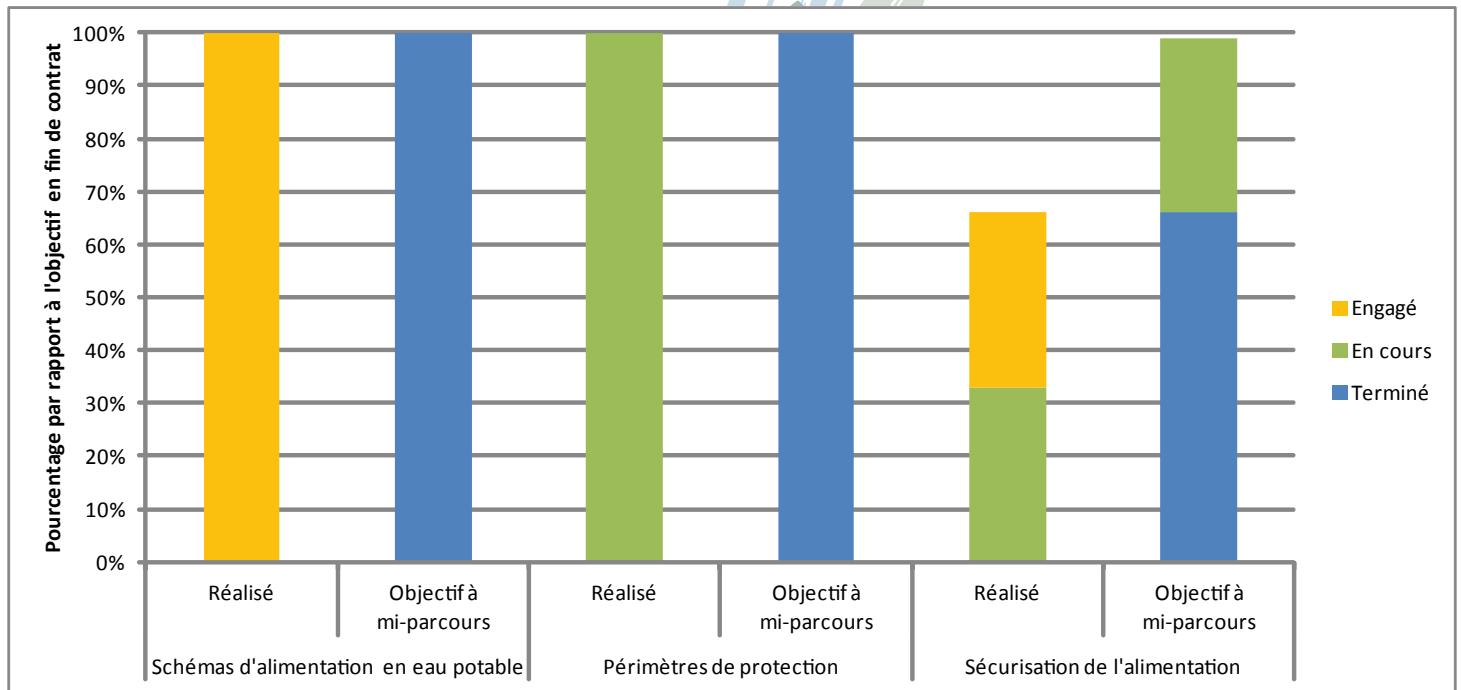
		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Schémas d'alimentation en eau potable	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	100 000 €	- €	- €	100 000 €
	Fin de contrat	100 000 €	- €	- €	100 000 €
Périmètres de protection	Réalisé	- €	- €	243 233 €	243 233 €
	Mi-parcours	- €	- €	90 000 €	90 000 €
	Fin de contrat	- €	- €	90 000 €	90 000 €
Sécurisation de l'alimentation	Réalisé	- €	- €	510 141 €	510 141 €
	Mi-parcours	- €	- €	1 950 000 €	1 950 000 €
	Fin de contrat	- €	- €	3 200 000 €	3 200 000 €
Total objectif	Réalisé	- €	- €	753 374 €	753 374 €
	Mi-parcours	100 000 €	- €	2 040 000 €	2 140 000 €
	Fin de contrat	100 000 €	- €	3 290 000 €	3 390 000 €



Les montants engagés sont inférieurs aux montants prévisionnels, ils atteignent 22% de l'enveloppe pour cet objectif en fin de contrat.

## Résultats techniques

Le schéma d'alimentation en eau potable des Terres Puiseautines, actions emblématique du contrat est engagé. 3 périmètres de protection sont en cours de mise en place, conformément à la programmation. Au niveau des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, 2 collectivités ont engagé les opérations sur les 3 programmées.



## Synthèse

Sur les 3 collectivités prévoyant des opérations de sécurisation de leur alimentation en eau potable, seule Le Malesherbois est entrée en phase travaux. Les études de faisabilité sont en cours sur le SIAEP Nibelle-Nesploy. Ces retards dans les investissements expliquent la faible consommation de l'enveloppe de cette action. Par ailleurs, la mise en place des périmètres de protection a bien été engagée conformément au programme, et l'étude du schéma d'alimentation en eau potable des Terres Puiseautines, emblématique du contrat, débutera en 2017.

Un second schéma d'alimentation en eau potable est initié sur la Plaine du Nord Loiret.

## Atteinte des objectifs

L'objectif est partiellement atteint. Si la consommation financière de l'enveloppe est faible, la quasi-totalité des opérations a pu être engagée au moins au stade étude.

## Analyse des freins et moteurs

### Éléments moteurs

- Appui de l'Agence de l'Eau et du Département pour la sensibilisation des élus
- Appui technique et administratif de la cellule d'animation pour le lancement des dossiers

### Freins

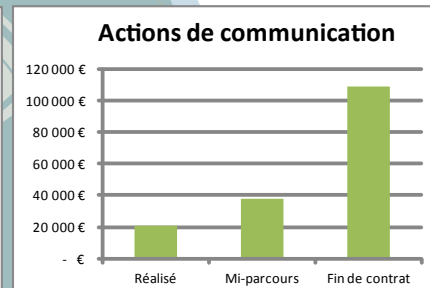
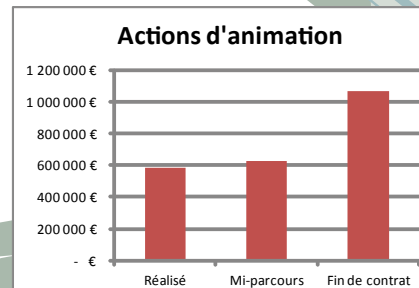
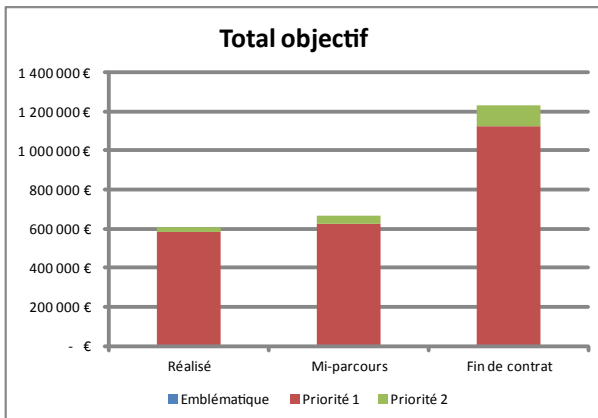
- Renouvellement des élus locaux en 2014
- Baisses générales des budgets des collectivités (maîtres d'ouvrage et financeurs)
- Réforme territoriale induisant un certain attentisme de la part des élus

# Volet 5 : Animation, communication et suivi

Cette dernière partie regroupe les actions 30 à 37 du contrat. Elle concerne les actions d'animation, de communication et de suivi du contrat.

## Résultats financiers

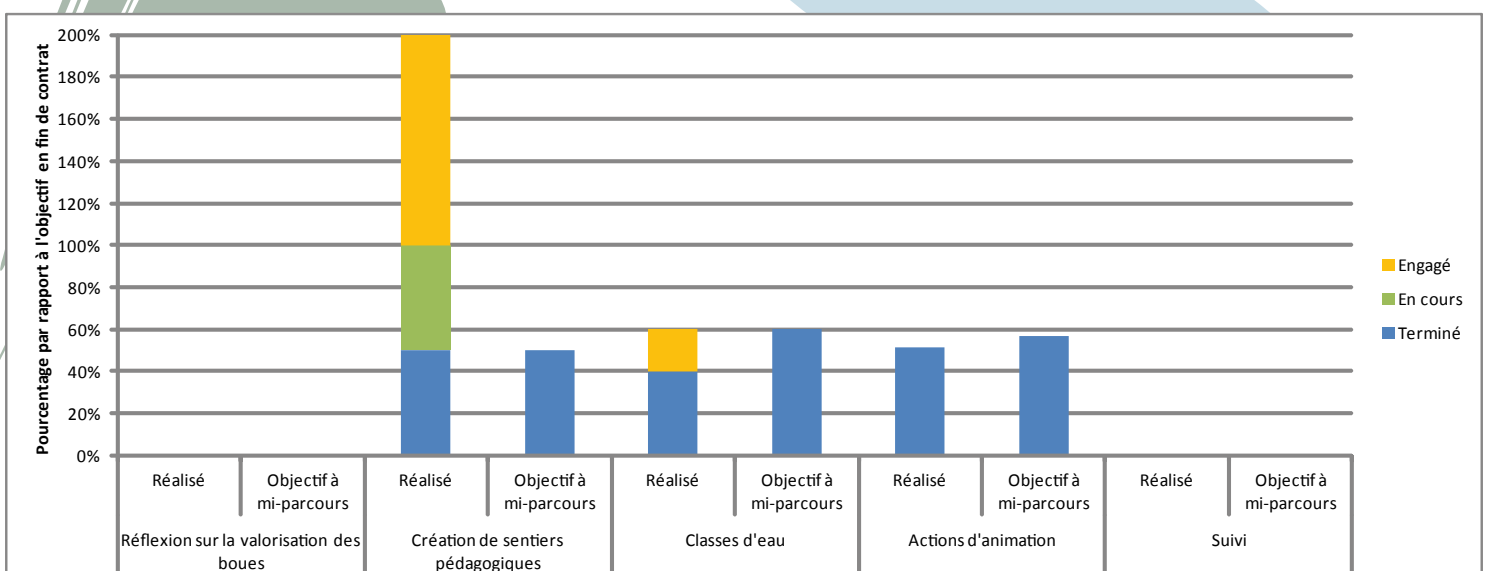
		Emblématique	Priorité 1	Priorité 2	Total
Actions de communication	Réalisé	- €	- €	20 580 €	20 580 €
	Mi-parcours	- €	- €	37 800 €	37 800 €
	Fin de contrat	- €	- €	109 000 €	109 000 €
Actions d'animation	Réalisé	- €	585 695 €	- €	585 695 €
	Mi-parcours	- €	627 000 €	- €	627 000 €
	Fin de contrat	- €	1 062 500 €	- €	1 062 500 €
Suivi	Réalisé	- €	- €	- €	- €
	Mi-parcours	- €	- €	- €	- €
	Fin de contrat	- €	60 000 €	- €	60 000 €
Total objectif	Réalisé	- €	585 695 €	20 580 €	606 275 €
	Mi-parcours	- €	627 000 €	37 800 €	664 800 €
	Fin de contrat	- €	1 122 500 €	109 000 €	1 231 500 €



**Le montant engagé est conforme à la programmation du contrat à mi-parcours. 49% de l'enveloppe globale de cet objectif en fin de contrat est consommée.**

## Résultats techniques

**5,75 ETP d'animation** ont été mis en œuvre sur les 6,75 prévus à mi-parcours (non remplacement du garde rivière de la Rimarde fin 2015). La création de **2 sentiers pédagogiques** a bien été engagée conformément au programme, 2 autres sont en préparation. Enfin, **3 classes d'eau** ont été engagées conformément au programme.



## Synthèse

L'animation n'a pas connu d'interruption depuis le début du contrat, à l'exception du poste de garde rivière de la Rimarde qui n'a pas été renouvelé en 2016, après le départ en retraite de l'agent. Ce non renouvellement s'explique par la volonté des élus d'attendre la fusion des syndicats de rivière pour créer un poste de chargé de mission plus tourné vers l'ingénierie.

Par contre au niveau de l'animation agricole, on notera que le quart-temps prévu sur le contrat n'est pas effectivement réalisé. Le poste est partagé avec le contrat Loing en Gâtinais sur lequel la mise en œuvre des programmes d'actions des BAC est beaucoup plus avancée. La dynamique de mise en place des actions agricoles sur le bassin Essonne amont en pâtit probablement et un ajustement est certainement à envisager pour les deux ans à venir.

Différentes actions de communication sur les enjeux du contrat peuvent être mises en avant :

- Créations de sentiers pédagogiques sur les marais du Moulin de la Porte et de Dimancheville-Orville,
- Partenariat avec le Lycée agricole du Chesnoy (antenne de Beaune la Rolande) pour la mise en place de chantier écoles et de classes d'eau,
- Elaboration de la plaquette de présentation du contrat,
- Animation d'une visite de terrain dans le cadre de la journée mondiale des zones humides,
- Partenariat presse avec le « Loiret agricole et rural » pour communiquer sur les actions du contrat,
- Organisation d'une conférence sur les zones humides dans le cadre de la semaine des rivières de la Région Centre Val de Loire.

L'expertise sur les problèmes de valorisation des boues d'épuration sera réalisée en 2017 par la cellule d'animation, conformément à la programmation.

Enfin, la mise en œuvre du suivi de la qualité des cours d'eau et des indicateurs sera réalisée en fin de contrat dans le cadre de son évaluation. La définition précise des indicateurs à mettre en place pourra en revanche faire l'objet d'une réflexion dès 2017, en lien avec les syndicats de rivière.



Animation journée mondiale des ZH



Chantier école par le Lycée du Chesnoy



Panneau pédagogique de la ZH du moulin de la Porte

# Zoom sur les actions prioritaires

## Actions emblématiques du contrat

### Travaux d'aménagement de l'étang des Pâtureaux

L'étang des Pâtureaux barre le cours de la Petite Rimarde entre les communes de Nancray sur Rimarde et de Chambon la Forêt. Suite à son acquisition en 2013 par le Syndicat de la Rimarde, une étude préalable à l'aménagement a été confiée au CIAE en 2016. Les objectifs de cette étude sont multiples :

- Quantifier l'impact de l'étang sur la qualité écologique de la Petite Rimarde et définir les solutions pour y remédier ;
- Sauvegarder les populations d'écrevisses patrimoniales présentes sur le bassin versant ;
- Améliorer localement la qualité écologique du site ;
- Développer une base d'accueil du public à vocation pédagogique et de loisirs.

Les conclusions de l'étude seront connues en 2017. Une première opération de gestion des boisements allochtones pourrait être réalisée en parallèle dans le cadre d'un chantier école.



Etang des Pâtureaux - Nancray/Chambon

### Gestion du Marais de Tinville



Marais de Tinville - Ondreville

La gestion du marais de Tinville est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret. Conformément au plan de gestion établi en 2014, des travaux d'entretien sont réalisés annuellement sur le marais de Tinville afin de maintenir le milieu ouvert.

En 2015, les travaux ont été confiés à titre expérimental à la société Ecogénus qui propose une valorisation des produits de coupe. L'intérêt réside d'une part, dans la réduction du coût des travaux permise par la valorisation des matières, et d'autre part dans l'exportation végétaux évitant l'enrichissement du milieu. Des travaux d'étrépage visant à diversifier les habitats sont également à l'étude.

### Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de Boiscommun

Principal rejet polluant sur l'amont de la Rimarde, la station de traitement des eaux usées de Boiscommun sera entièrement reconstruite, ainsi qu'une partie du réseau de collecte. Un nouveau traitement des boues sera également mis en place afin de limiter les volumes produits et de faciliter leur valorisation agricole.

Les effets sur le milieu seront suivis par une série de mesures biologiques et physico-chimiques sur la Rimarde. Les dernières études préalables, état initial de la qualité du milieu récepteur avant et après rejet, étude géotechnique et diagnostic des branchements en domaine public, se sont achevées en 2016. Le dossier de demande de subvention pour la réalisation des travaux a été déposé à la fin de l'année 2016 pour un démarrage prévisionnel en 2017.

### Schéma d'alimentation en eau potable des Terres Puiseautines

Le projet de schéma d'alimentation en eau potable sur le territoire des Terres Puiseautines répond aux difficultés rencontrées par plusieurs collectivités de ce territoire. Suite aux réunions d'information organisées par la cellule d'animation et à l'enquête du Conseil Départemental sur l'indice de connaissance patrimoniale des réseaux des communes, les élus de la Communauté de Communes ont accepté de porter l'étude du schéma d'alimentation qui sera couplée au diagnostic des réseaux d'eau pour les collectivités le souhaitant.

Le dossier de demande de subvention a été déposé à la fin de l'année 2016 pour un démarrage prévisionnel du schéma et des diagnostics en 2017.

## **Actions prioritaires au titre du Programme Territorial d'Actions Prioritaires et du programme de mesures du SDAGE**

Plusieurs opérations définies comme prioritaires dans le PTAP et le programme de mesures du SDAGE sont situées sur le périmètre du contrat global :

- Station de traitement de Chilleurs aux Bois (P1) : la réhabilitation de la station est inscrite au programme d'actions du Contrat Global. Les élus n'ont pour le moment pas la volonté de mettre en œuvre les travaux.
- Station de traitement de Givraines (P1) : la réhabilitation de la station n'est pas inscrite dans la programmation du contrat. La station connaît des disfonctionnements liés à l'infiltration des eaux traitées et au sous-dimensionnement de l'ouvrage. La commune souhaite engager dès 2017 les études de maîtrise d'œuvre préalables à la réhabilitation de la station.
- Station de traitement de Boiscommun (P1) : les travaux de réhabilitation de la station sont reconnus comme une action emblématique du contrat. L'opération a été engagée en 2016.
- Réhabilitation du réseau de Neuville aux Bois (P1 pour les eaux usées et P4 pour le pluvial) : une étude de programmation pour la mise en œuvre de ces travaux a été engagée en 2016.
- Réhabilitation du réseau de Pithiviers (P1 pour les eaux usées et le pluvial) : une étude de programmation pour la mise en œuvre de ces travaux a été initiée en 2016 (phase de consultation des bureaux d'étude).
- Réhabilitation du réseau de Chilleurs aux Bois (P1) : les élus n'ont pour le moment pas la volonté de mettre en œuvre ces travaux. Une étude de programmation préalable est nécessaire.
- Réhabilitation du réseau de Puiseaux : les élus ont délibéré favorablement en 2016 pour le lancement d'une étude de programmation préalable à la mise en œuvre de ces travaux.
- Réhabilitation du réseau de Malesherbes (nouvelle commune Le Malesherbois- P1) : les élus ont délibéré favorablement en 2016 pour le lancement d'une étude de programmation préalable à la mise en œuvre de ces travaux.

## **Actions prioritaires prioritaires au titre de la conférence environnementale et de la Loi Grenelle**

La Loi Grenelle 1 du 3 août 2009 et la conférence environnementale de septembre 2013 ont fixé une liste de forages d'eau potable prioritaires pour la mise en œuvre d'action de prévention contre les pollutions diffuses sur leur aire d'alimentation (on parle aussi de BAC).

Les communes concernées sont les suivantes : Le Malesherbois (forages de Coudray et Vauluizard), Aulnay la Rivière, Pithiviers (forage de Bois Latour) et Puiseaux.

S'y ajoute le forage de Marsainvilliers classé prioritaire dans l'ancien SDAGE.

Les études sont en cours de réalisation, ou en voie d'engagement sur tous ces forages.



# Synthèse de l'avancement du contrat au vu des engagements à mi-parcours inscrits dans le contrat (article VIII-3)

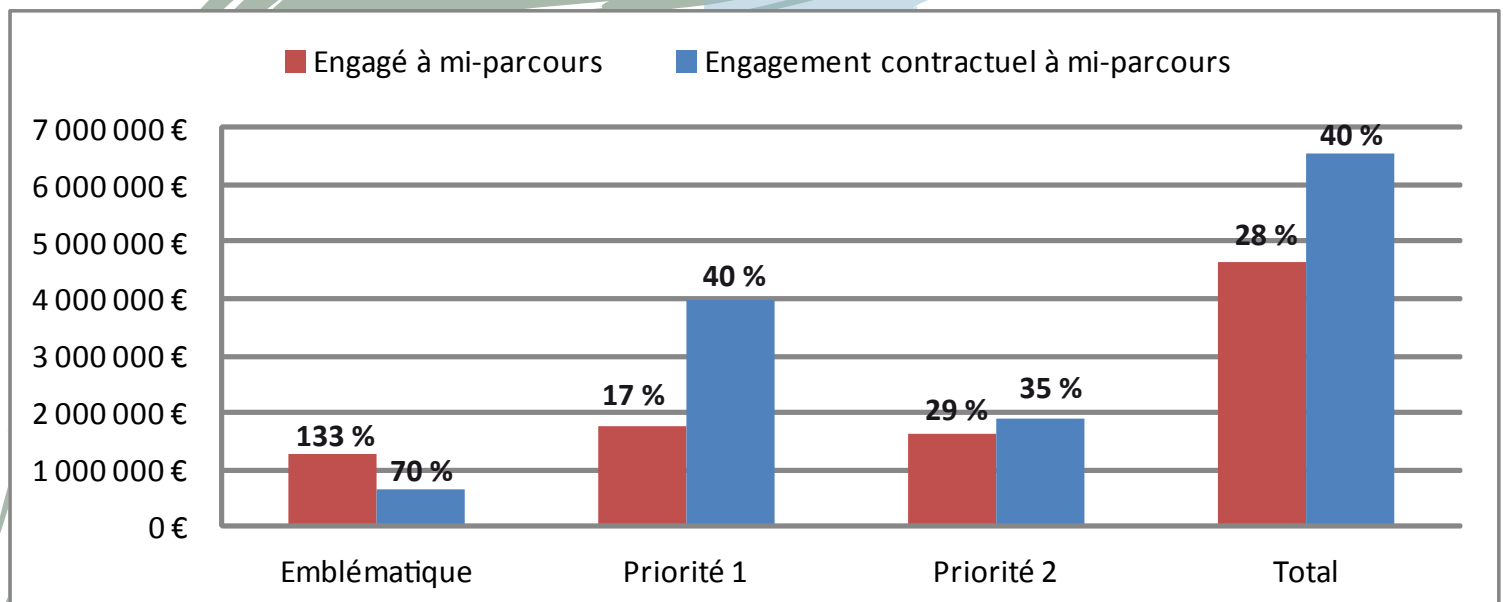
## Clauses de résiliation

- Engagement d'au moins 40 % de la masse financière des actions du programme, soit 6.7 millions d'euros, Ces montants seront répartis de la manière suivante par niveau de priorité :
  - au minimum 70 % des actions emblématiques soit 661 500 €
  - au minimum 40 % des actions en priorité 1 soit 3 990 200 €

Au 31/12/2016, la masse financière engagée s'élève à **4,6 M€** et représente **28 %** du montant total du contrat. Ce montant se répartit en :

- actions emblématiques : 1 271 179 €
- actions en priorité 1 : 1 739 397 €
- actions en priorité 2 : 1 582 407 €

Priorité	Engagé à mi-parcours	Engagement contractuel à mi-parcours	Pourcentage d'engagement	Pourcentage contractuel à mi-parcours
<b>Emblématique</b>	1 271 179 €	661 500 €	133%	70%
<b>Priorité 1</b>	1 739 397 €	3 990 200 €	17%	40%
<b>Priorité 2</b>	1 582 407 €	1 875 900 €	29%	35%
<b>Total</b>	<b>4 592 983 €</b>	<b>6 534 600 €</b>	<b>28%</b>	<b>40%</b>



## - Engagement d'au moins une action prioritaire par objectif

Des actions emblématiques ou de priorité 1 ont bien été engagées pour chaque objectif. Par ailleurs, toutes les actions emblématiques sont engagées.

## - Engagement d'au moins une action de restauration sur le milieu naturel.

Toutes les opérations de restauration programmées ont bien été engagées sur la Rimarde, l'Œuf et l'Essonne par les syndicats de rivière. L'animation a également permis l'émergence de projets structurants pour la gestion des milieux aquatiques de la vallée de l'Essonne. On peut citer l'extension des compétences des syndicats de rivière aux têtes de bassin, le développement d'une activité pastorale pour l'entretien des zones humides et la mise en place d'outils de veille foncière.

## Eléments de discussion

**Les clauses de résiliation à mi-parcours du Contrat Global d'Actions Essonne amont sont partiellement satisfaites**, sauf en ce qui concerne l'engagement financier, ce qui n'a pas empêché l'atteindre une grande partie des objectifs techniques.

Les 40% d'engagement de la masse financière globale du contrat et des priorités 1 n'ont en particulier pas pu être atteints.

Le montant engagé sur les **actions emblématique** dépasse par contre les objectifs (1 271 179 € engagés contre 955 000 € prévisionnels), toutes les opérations sont par ailleurs lancées.

L'examen des **critères techniques** permet de constater que les objectifs sont parfaitement atteints sur le volet « milieux aquatiques ». Ce sont, en revanche, les travaux dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable, ainsi que les investissements agricoles, qui accusent un retard. L'ampleur des investissements dans ces domaines explique la faible consommation des enveloppes financières du contrat.

Cependant, de **nombreuses études de diagnostics et de programmation** en eau potable et en assainissement ont pu être engagées. Elles permettront de préparer les futurs investissements sur le territoire en définissant les travaux à mettre en œuvre sur le long terme et d'améliorer le fonctionnement et la gestion des infrastructures. Ces études apportent également une réflexion sur les budgets d'eau et d'assainissement des collectivités qui devront s'adapter pour faire face aux problèmes à venir, posés par le renouvellement des réseaux et des ouvrages. Enfin, dans la perspective du futur transfert des compétences liées au petit cycle de l'eau vers les nouveaux EPCI regroupés, ces schémas offriront une vision d'ensemble des chantiers à mettre en œuvre sur les territoires.

Les freins et moteurs à la mise en œuvre des actions du contrat seront détaillés pour chaque objectif dans le paragraphe suivant. On peut cependant noter quelques **facteurs limitant** communs comme le renouvellement des élus locaux en 2014, les incertitudes sur l'avenir des collectivités liées à la réforme territoriale et la baisse générale des capacités d'investissement des collectivités. Peut également être citée la crise touchant le monde agricole, cause de relations tendues avec la profession qui n'a pas permis l'engagement des investissements dans ce domaine et qui freine d'une manière générale les actions liées (BAC par exemple). Le faible temps d'animation agricole effectivement réalisée sur le territoire peut également expliquer ce manque de dynamisme.

On relèvera enfin que le maintien d'une **animation de territoire** continue d'être la valeur ajoutée du Contrat Global. La cellule d'animation est en effet bien encrée sur le territoire Essonne amont, elle est identifiée par les élus comme référence pour toutes les questions liées au grand ou au petit cycle de l'eau. Cette confiance et cette proximité permettent de faciliter l'émergence des projets et des études de programmation qui structureront la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les années à venir : schémas d'alimentation en eau potable et d'assainissement, entretien des milieux humides par pâturage, mise en place d'une veille foncière, prise en compte des têtes de bassin dans les compétences des syndicats de rivière et mutualisation des moyens. Au-delà, de grands progrès sont notables dans la prise de conscience par les élus des enjeux de la gestion de l'eau.

# Zoom sur la nouvelle organisation territoriale au 1er janvier 2017

L'incidence à moyen et à long terme de la loi NOTRe et de la loi MAPTAM (à l'origine de la compétence GEMAPI) est importante sur la vie du contrat et ses perspectives.

En effet, la situation administrative du contrat a considérablement changé au 1er janvier 2017 avec la fusion des communautés de communes et des syndicats de rivières.

## Nouvelle situation suite à la fusion des communautés de communes

Depuis le 1er janvier, deux nouvelles communautés de communes ont été créées :

- la Communauté de Communes du Pithiverais, issue de la fusion des Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais, Beauce Gâtinais et Plateau Beauce-ron,

- la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, issue de la fusion des Communautés de Communes des Terres Puiseautines, du Beaunois et de la commune nouvelle Le Malesherbois (regroupement des communes de l'ex-Com Com du Malesherbois).

Les deux autres communautés de communes restent inchangées :

- la Communauté de Communes de la plaine du Nord Loiret,

- la Communauté de Communes de la Forêt à laquelle appartiennent les communes de Montigny et de Neuville aux Bois, adhérentes au contrat.

## Conséquences pour le contrat

Différentes actions du contrat sont mises en œuvre par les EPCI. On peut citer par exemple le schéma d'alimentation en eau potable des Terres Puiseautines, le projet d'aménagement des étangs de Flotin et les opérations de réhabilitation des assainissements non collectifs. Avec la réorganisation des services et des compétences, une vigilance accrue sera nécessaire pour s'assurer de la continuité des actions.

Par ailleurs, la loi NOTRe s'accompagne de la création de nouvelles compétences sur la gestion de l'eau qui seront optionnelles en 2018, puis rendues obligatoires en 2020. Ces transferts de compétences, aujourd'hui majoritairement exercées par les communes, pourraient constituer un frein à l'engagement des travaux de part la nécessaire réorganisation préalable, ou bien un levier grâce à la mutualisation des moyens humains et financiers et à l'augmentation des capacités d'investissements.

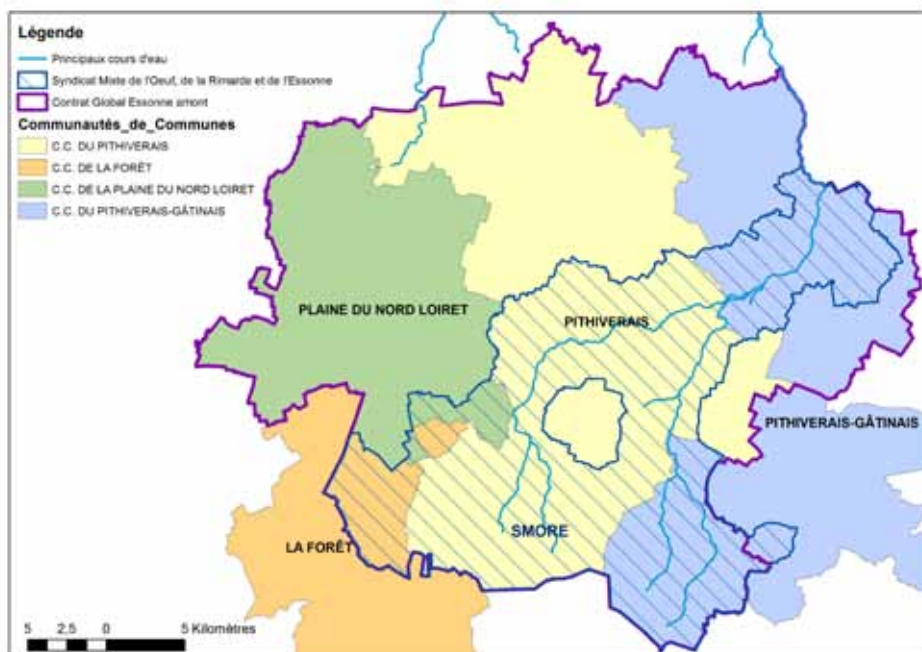
L'accompagnement de cette transition par la cellule d'animation apparaît primordiale pour faciliter l'appropriation et la mise en œuvre des ces compétences par les EPCI, et pour permettre à cette réforme territoriale de lever les freins à l'investissement observés actuellement.

## Nouvelle situation suite à la fusion des syndicats de rivières

Les anciens syndicats de l'Œuf-Essonne et de la Rimarde ont fusionné au 1er janvier 2017 pour donner naissance au Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE). Cette fusion répond à un objectif d'amélioration de la gestion des bassins versants Essonne amont et faisait partie des enjeux du contrat. La seconde étape résidera dans l'adaptation des compétences du nouveau syndicat pour entrer dans le cadre de la GEMAPI et devrait logiquement aboutir à la création d'un EPAGE sur le bassin Essonne amont, conformément au projet présenté par les services de l'Etat.

Cette évolution va dans le sens des objectifs fixés par le contrat, puisque elle permettra une couverture complète des bassins versants par les Syndicats de rivières, ce qui n'était pas le cas au départ pour les têtes de bassin. Une réflexion supplémentaire est également apportée avec la nécessaire prise en compte des enjeux liés aux inondations, à l'érosion, aux ruissellements et au pluvial.

La cellule d'animation continuera à accompagner le SMORE dans les prochaines étapes de son évolution, comme elle l'a fait jusqu'à aujourd'hui.

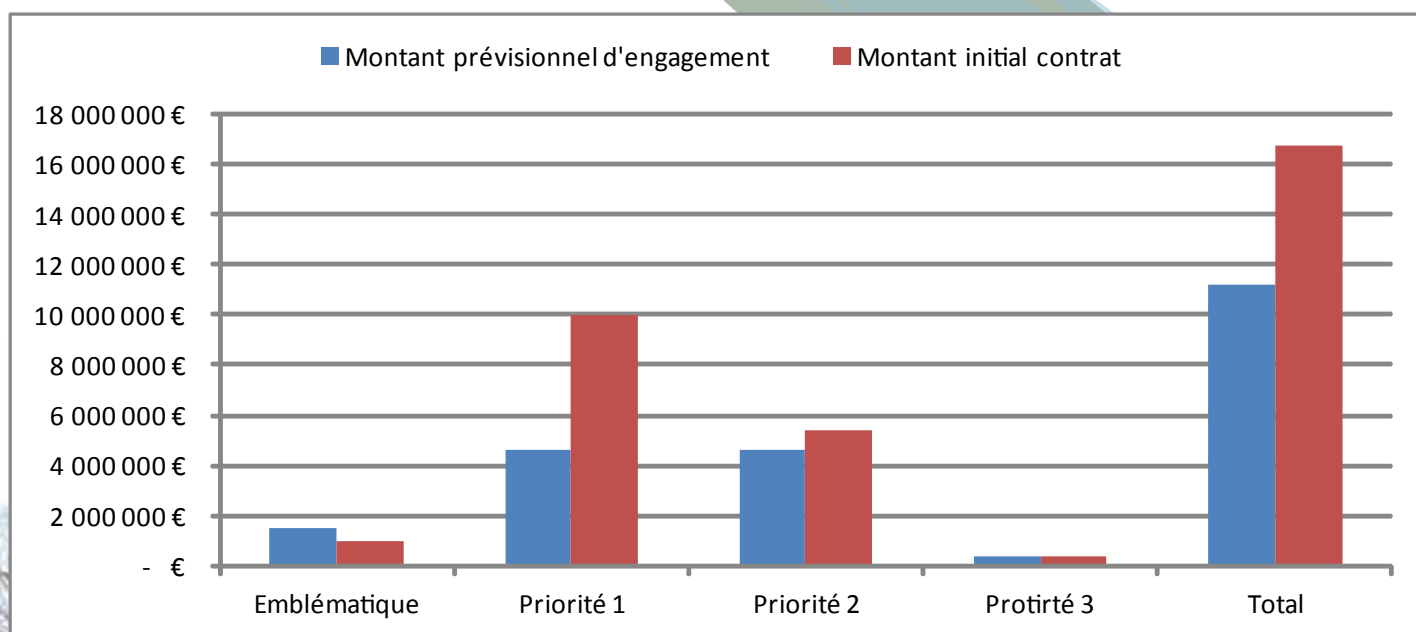


# Perspectives pour la suite du contrat

Les perspectives financières pour la fin du contrat sont présentées dans le Tableau 4. Le détail des opérations programmées pour 2017 et 2018 est repris dans le tableau 3. Les deux tableaux sont présentés en annexe.

En extrapolant avec les opérations programmées en 2017 et 2018, **l'engagement de l'enveloppe financière en fin de contrat pourrait atteindre 67%.**

L'engagement sur les actions en priorité 1 est le plus faible, avec un peu moins de 50%. Les investissements en priorité 1 les plus élevés concernent les travaux d'assainissement des agglomérations les plus importantes (Pithiviers, Malesherbes et Neuville aux Bois) qui n'ont engagé qu'à partir de 2016 leurs études de programmation. Le retard pris dans la réalisation de ces tranches de travaux ne pourra pas être rattrapé et se retrouvera en fin de contrat.

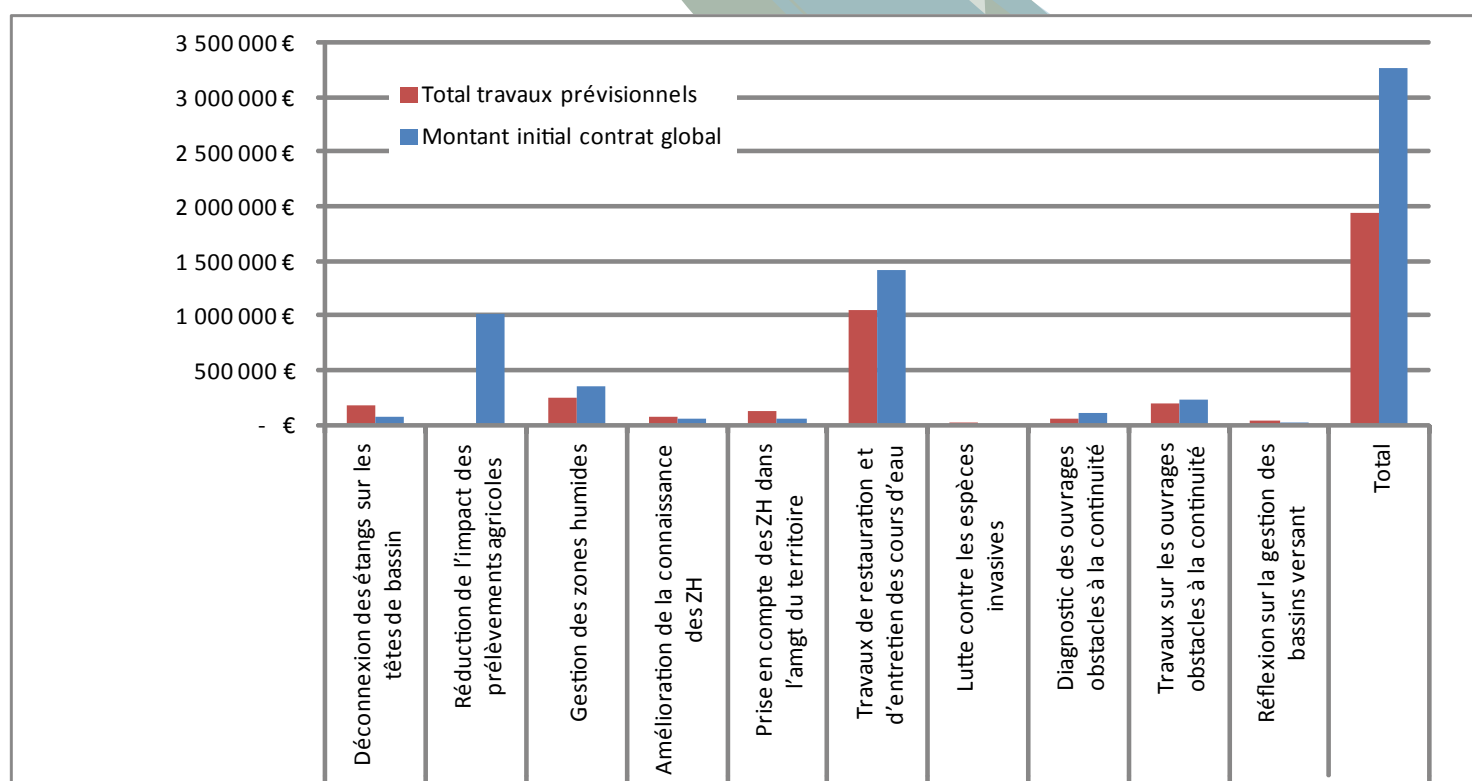


## Volet 1. Restaurer la qualité physique des cours d'eau et des milieux humides

Sous réserve qu'aucun retard ne soit pris dans la mise en place de la nouvelle DIG des Syndicats de Rivière, les programmes des travaux sur les milieux aquatiques devraient se poursuivre conformément au programme.

La consommation de l'enveloppe devrait atteindre un peu moins de 60%, la différence résidant essentiellement dans l'action 2 « Réduction de l'impact des prélèvements agricoles » qui ne sera pas mise en œuvre.

Au niveau de l'animation, l'action 7 de mise en place d'un diagnostic des espèces invasives sera lancé dès 2017. La cellule d'animation poursuivra également son action pour l'émergence des projets structurants pour la gestion du grand cycle de l'eau : installation d'un éleveur ovin sur la vallée de l'Essonne afin de pérenniser l'entretien des milieux humides, mise en place d'une veille foncière et intégration de la GEMAPI dans les compétences du nouveau syndicat de rivières.



### Leviers à mettre en œuvre pour lever les freins identifiés

- Rendre effectif le quart-temps d'animation agricole sur le bassin Essonne amont pour favoriser l'émergence des actions,
- Mise en place d'un poste de chargé de mission au niveau du Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne,
- Mise en place d'une veille foncière dès 2017 (convention avec la SAFER et mise en place du périmètre de préemption du Département).

### Orientation des missions de la cellule d'animation

- Poursuite de l'accompagnement pour le développement de l'élevage ovin dans la vallée de l'Essonne pour pérenniser l'entretien des milieux humides.
- Accompagner le Syndicat Mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne pour l'évolution de ses compétences vers la GEMAPI et pour sa labellisation en EPAGE.

## Volet 2. Améliorer la qualité des eaux superficielles

Les études de programmation des opérations de traitement des eaux usées ont été lancées tardivement et ne permettront pas d'engager toutes les tranches de travaux initialement prévues.

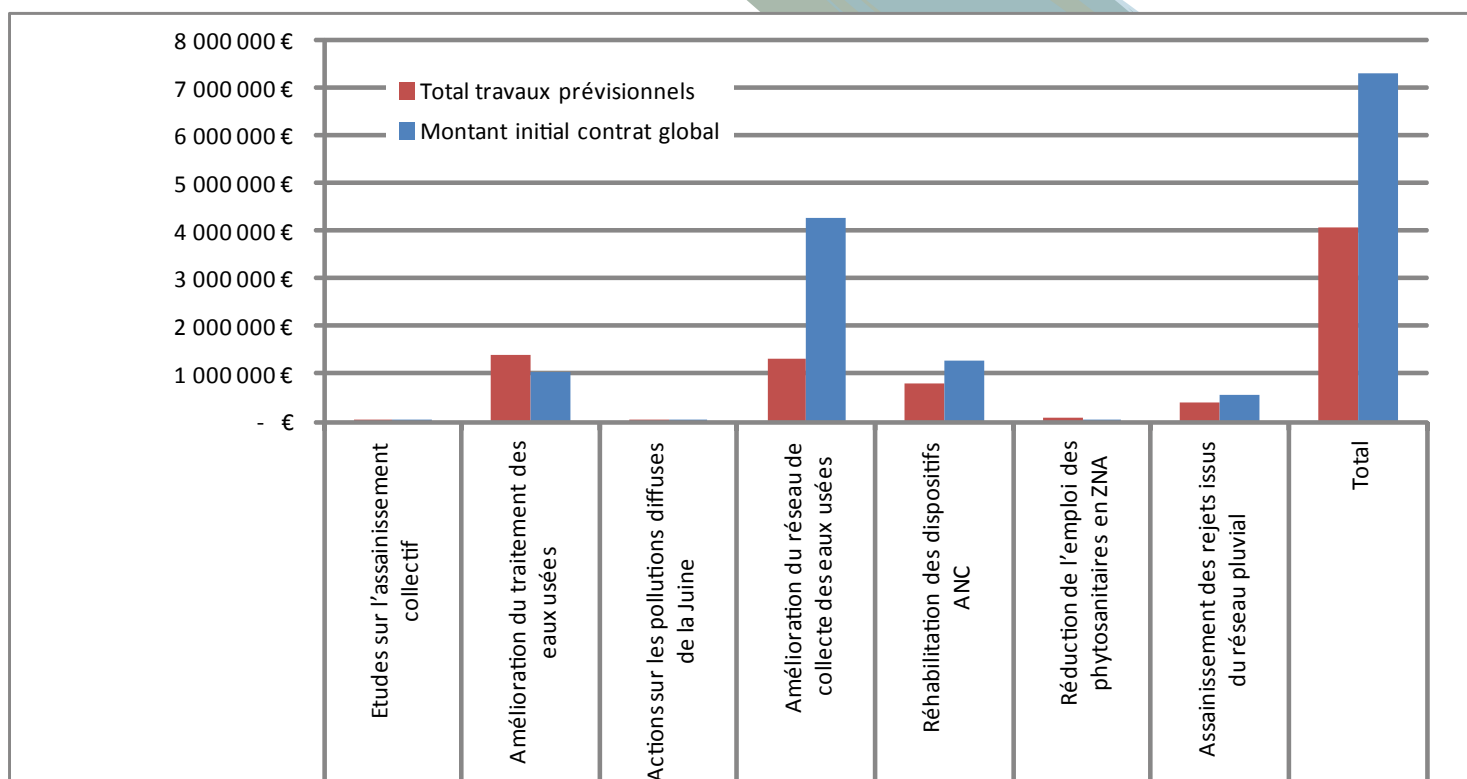
L'enveloppe initiale pour la réhabilitation des assainissements non collectifs peut par contre être maintenue car de nouveaux projets émergent sur les Terres Puiseautines et la Plaine du Nord Loiret.

Au total, la consommation de l'enveloppe sur ce volet devrait atteindre 55 % du montant initial.

Au niveau de l'animation, le travail se poursuivra dans la continuité avec l'accompagnement des collectivités désireuses d'engager des études de programmation et l'exploration des pistes de réflexion pour la réduction de l'impact des drainages agricoles.

La sensibilisation à la réduction de l'emploi des pesticides en zone non agricole devrait être élargie pour toucher un plus large public, en partenariat avec les jardineries du territoire et l'association Loiret Nature environnement.

Enfin, le diagnostic de l'impact des déchets issus du commerce et de l'artisanat sera initié dès 2017.



### Leviers à mettre en œuvre pour lever les freins identifiés

- Rendre effectif le quart-temps d'animation agricole sur le bassin Essonne amont pour favoriser l'émergence des actions,
- Accompagnement, sensibilisation et formation des nouveaux élus pour maintenir la dynamique engagée.

### Orientation des missions de la cellule d'animation

- Réalisation du diagnostic de l'impact des déchets issus de l'artisanat et du commerce.

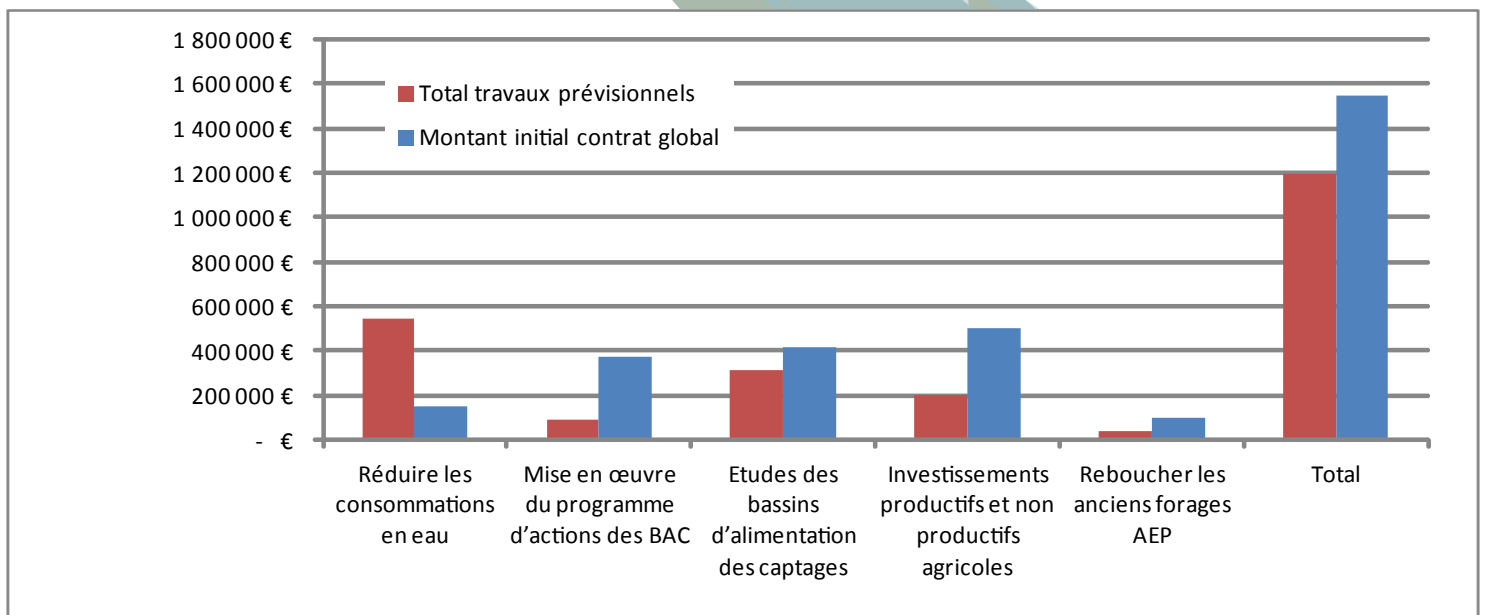
### Volet 3. Améliorer la quantité et la qualité des eaux souterraines

La consommation de l'enveloppe pour ce volet devrait atteindre 77%, la différence venant du non engagement des investissements dans le domaine agricole.

Les montants prévus pour les investissements productifs et non productifs agricoles (action 25) pourraient être redéployés dans l'aide à l'installation d'un éleveur pour pérenniser l'entretien des milieux humides de la vallée de l'Essonne.

La cellule d'animation poursuivra son assistance aux collectivités désireuses d'engager des études de programmation et des études de programmation, ainsi que pour le suivi des procédures de mise en place des bassins d'alimentation de captages.

Enfin, pour faciliter la mise en place des BAC, un suivi renforcé de la qualité des eaux des forages prioritaires sera mis en place. Le Pays établira une convention avec les collectivités concernées pour porter une commande groupée.



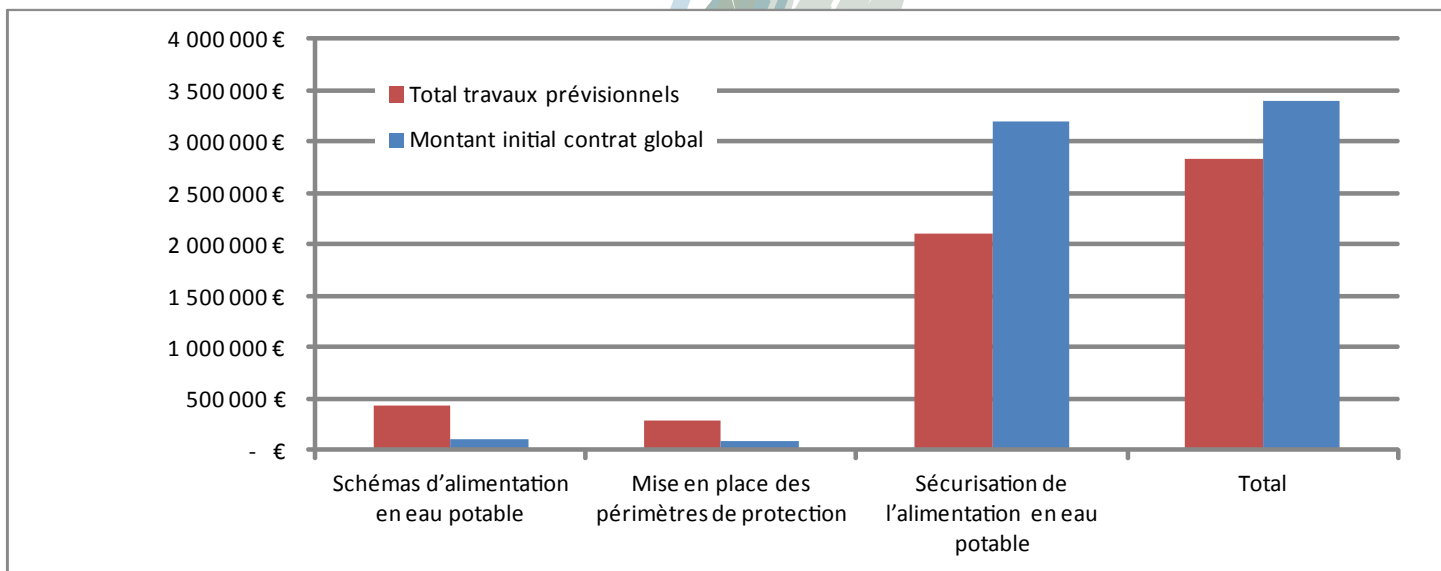
#### Leviers à mettre en œuvre pour lever les freins identifiés

- Rendre effectif le quart-temps d'animation agricole sur le bassin Essonne amont pour favoriser l'émergence des actions,
- Accompagnement, sensibilisation et formation des nouveaux élus pour maintenir la dynamique engagée.

#### Orientation des missions de la cellule d'animation

- Finalisation du guide méthodologique pour le diagnostic des consommations d'eau dans les espaces et bâtiments publics, promotion et diffusion auprès des élus.

## Volet 4. Améliorer la qualité de l'eau potable



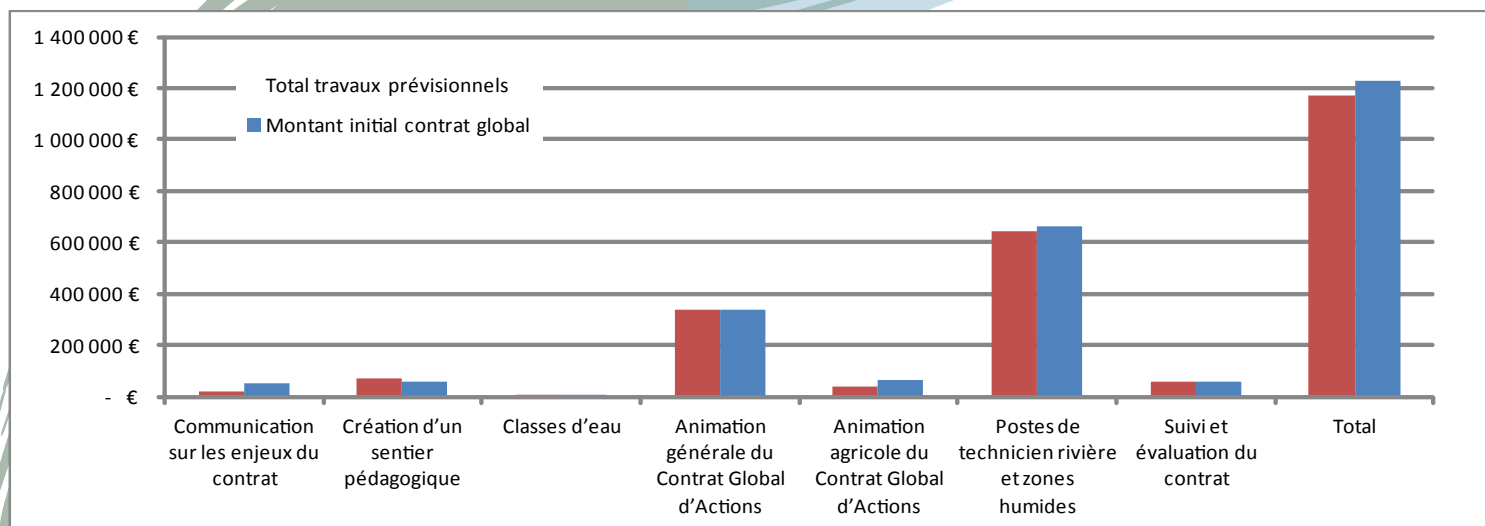
Toutes les opérations de sécurisation de l'alimentation en eau potable programmées ne pourront pas être engagées, notamment sur Chilleurs aux Bois où les élus n'ont pour le moment pas souhaité initier les études préalables.

Un nouveau projet de schéma d'alimentation devrait en revanche émerger sur la Plaine du Nord Loiret. Au final, l'enveloppe initiale pourrait être consommée à 84%.

### Leviers à mettre en œuvre pour lever les freins identifiés

- Accompagnement, sensibilisation et formation des nouveaux élus pour maintenir la dynamique engagée.

## Volet 5. Animation, communication, suivi



Les montants principaux de ce volet sont dédiés à l'animation portée par les différentes structures, qui ne devrait pas connaître d'interruption.

La consommation de l'enveloppe initiale devrait atteindre 95 %.

### Orientations des missions de la cellule d'animation

- Mise en place de la réflexion sur la valorisation des boues d'épuration,
- Engagement de la réflexion sur les indicateurs pour l'évaluation finale du contrat.

# Conclusion

Mise à part la non atteinte des 40% de consommation de l'enveloppe financière globale, le bilan du contrat à mi-parcours est plutôt positif, notamment au vu des résultats techniques et de la mise en œuvre de toutes les actions emblématiques.

Le faible engagement financier peut s'expliquer par différents facteurs conjoncturels comme le renouvellement des élus locaux en 2014, la fusion des Communautés de Communes conformément au Schéma Départemental de Cohérence Intercommunal et les interrogations des élus sur le sujet, la baisse générale des capacités d'investissement des collectivités, mais aussi par une maîtrise des dépenses, notamment sur le volet milieux aquatiques. Certaines études programmées ont ainsi été réalisées en interne et les tranches de travaux de restauration des milieux aquatiques ont été moins onéreuses que prévu, tout en étant bien souvent plus ambitieuses.

Par contre, l'animation a permis l'émergence de projets structurants pour le territoire sur les thématiques du grand et du petit cycle de l'eau. On peut citer la réalisation d'études de programmation sur l'eau potable et l'assainissement, qui apportent une réelle réflexion sur la gestion patrimoniale de ces infrastructures, le développement d'une activité d'élevage ovin pour pérenniser l'entretien des milieux humides par pâturage, la mise en place d'une veille foncière, la prise en compte des têtes de bassin dans les compétences des syndicats de rivière et la mutualisation de leurs moyens. L'intégration au contrat de Neuville aux Bois, commune extérieure au Syndicat de Pays, est également une réussite grâce au travail de terrain, comme en témoigne l'engagement des actions. Cette extension du périmètre du contrat à la tête de bassin est une réelle avancée qui répond bien aux exigences de l'Agence de l'Eau.

Pour la suite du contrat, les perspectives financières devraient aboutir à une consommation finale de l'enveloppe comprise en 60 et 70%, si la dynamique des actions engagées est maintenue et sans nouvelle perturbation administrative. Un nouveau travail se profile avec les nouveaux élus issus de la fusion des collectivités qui peuvent ne pas être impliqués, jusqu'ici, dans le domaine de l'eau. La cellule d'animation s'y emploiera, comme elle a pu le faire jusqu'à maintenant, pour ne pas perdre cet élan.

## ANNEXES

- **Tableau 1 : Bilan technique et financier à mi-parcours du Contrat Global Essonne amont**
- **Tableau 2 : Montants engagés par priorités d'actions**
- **Tableau 3 : Prrogrammation des opérations 2017 et 2018**
- **Tableau 4 : Perspectives financières**
- **Tableau 5 : Détail des actions engagées au 31/12/2016**